

Compte administratif 2020

Rapport budgétaire

Conseil Métropolitain du 21 juin 2021

SOMMAIRE

| | | |
|------|--|----|
| I. | Présentation générale des réalisations 2020 par budget | 3 |
| A. | Le budget principal | 3 |
| B. | Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés..... | 5 |
| C. | Le budget annexe de l'assainissement | 7 |
| D. | Le budget annexe des eaux | 9 |
| E. | Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe..... | 11 |
| F. | Le budget annexe du réseau de chaleur | 13 |
| G. | Le budget annexe du restaurant administratif | 15 |
| II. | Présentation globale consolidée tous budgets..... | 17 |
| A. | Le retraitement des mouvements inter budgétaires (flux réciproques) | 17 |
| B. | La présentation générale des résultats du compte administratif | 18 |
| C. | Chiffres-clés section de fonctionnement | 18 |
| D. | Chiffres-clés section d'investissement..... | 19 |
| III. | Présentation par macro-politique publique (mouvements réels consolidés)..... | 19 |
| A. | Solidarités et habitat | 19 |
| B. | Économie, insertion, éducation, culture et sport | 25 |
| C. | Aménagement du territoire | 31 |
| D. | Mobilité | 35 |
| E. | Environnement..... | 39 |
| F. | Ressources..... | 44 |
| IV. | La pluriannualité | 49 |
| A. | Les autorisations de programme (AP) individualisées en 2020 | 49 |
| B. | Les autorisations d'engagement (AE) votées en 2020..... | 57 |

I. Présentation générale des réalisations 2020 par budget

A. Le budget principal

Le budget principal de la Métropole relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Le compte administratif 2020 du budget principal est arrêté à 3 893,4 M€ en recettes et 3 542,5 M€ en dépenses, valeurs toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 2 687,9 M€ en recettes et 2 509,5 M€ en dépenses.

| Budget principal (en M€) | CA 2019 | BP 2020 | Voté 2020 | CA 2020 | % réalisé /voté | Evolution CA 20/19 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|--------------------|
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 2 790,2 | 2 656,9 | 2 609,5 | 2 687,9 | 103,0% | -102,4 |
| RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 2 782,0 | 2 650,7 | 2 585,4 | 2 680,2 | 103,7% | -101,8 |
| Recettes fiscales | 1 949,0 | 1 864,8 | 1 797,3 | 1 865,8 | 103,8% | -83,2 |
| <i>dont CFE - cotisation foncière des entreprises</i> | 241,2 | 244,0 | 245,2 | 245,5 | 100,1% | 4,3 |
| <i>dont CVAE - cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</i> | 296,0 | 311,0 | 319,1 | 319,2 | 100,0% | 23,2 |
| <i>dont TFPB - taxe foncière sur propriétés bâties</i> | 267,0 | 273,2 | 272,5 | 272,6 | 100,1% | 5,7 |
| <i>dont TH - taxe d'habitation</i> | 160,0 | 161,0 | 160,0 | 161,9 | 101,1% | 1,8 |
| <i>dont TEOM - taxe d'enlèvement ordures ménagères</i> | 113,1 | | | | | -113,1 |
| <i>dont DMTO - droits de mutation à titre onéreux</i> | 370,6 | 370,0 | 296,4 | 381,2 | 128,6% | 10,6 |
| Dotations de l'Etat et autres participations | 477,4 | 472,9 | 473,9 | 475,0 | 100,2% | -2,5 |
| <i>dont DGF - Dotation Globale de Fonctionnement</i> | 395,2 | 394,1 | 392,2 | 392,2 | 100,0% | -3,0 |
| Autres recettes de gestion | 355,5 | 313,0 | 314,2 | 339,4 | 108,0% | -16,1 |
| <i>dont produits des services, du domaine et ventes diverses</i> | 98,5 | 107,2 | 104,2 | 105,5 | 101,3% | 7,0 |
| <i>dont produits de cessions</i> | 39,5 | | 0,0 | 35,2 | | -4,3 |
| RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT | 8,3 | 6,2 | 7,5 | 7,7 | 102,4% | -0,6 |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 8,3 | 6,2 | 7,5 | 7,7 | 102,4% | -0,6 |
| Résultat de fonctionnement reporté | | | 16,6 | | | |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 2 546,2 | 2 656,9 | 2 609,5 | 2 509,5 | 96,2% | -36,7 |
| DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 2 295,9 | 2 250,9 | 2 346,4 | 2 254,0 | 96,1% | -41,9 |
| Charges à caractère général | 290,4 | 224,0 | 236,7 | 208,7 | 88,1% | -81,7 |
| Dépenses de personnel | 406,4 | 392,6 | 394,7 | 387,5 | 98,2% | -18,9 |
| Reversements aux communes, dotation de compensation métropolitaine | 312,4 | 319,3 | 314,5 | 312,3 | 99,3% | -0,1 |
| Péréquation | 90,1 | 92,8 | 102,3 | 98,0 | 95,8% | 7,9 |
| Dépenses à caractère social | 752,8 | 783,4 | 817,2 | 793,0 | 97,0% | 40,2 |
| <i>dont APA allocation personnalisée d'autonomie</i> | 104,9 | 111,2 | 116,4 | 111,9 | 96,2% | 7,1 |
| <i>dont RSA allocation revenu de solidarité active</i> | 238,6 | 246,7 | 275,0 | 267,2 | 97,2% | 28,6 |
| <i>dont PCH allocation prestation de compensation du handicap</i> | 52,7 | 54,9 | 56,7 | 54,7 | 96,5% | 2,0 |
| Subventions et participations | 410,7 | 406,7 | 445,2 | 423,6 | 95,1% | 12,9 |
| Charges financières | 28,6 | 28,7 | 30,2 | 26,9 | 89,0% | -1,8 |
| Autres charges | 4,5 | 3,4 | 5,6 | 4,0 | 71,4% | -0,4 |
| DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT | 250,3 | 406,0 | 263,1 | 255,5 | 97,1% | 5,2 |
| Virement à la section d'investissement | | 190,3 | 38,3 | | | |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 250,3 | 215,8 | 224,8 | 255,5 | 113,7% | 5,2 |
| EPARGNE BRUTE | 486,0 | 399,8 | 239,0 | 426,2 | | -59,9 |
| Remboursement capital | 236,3 | 134,8 | 142,7 | 142,4 | | -93,9 |
| EPARGNE NETTE | 249,7 | 265,0 | 96,2 | 283,8 | | 34,0 |

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 2 680,2 M€ et des dépenses réelles de 2 254 M€, l'autofinancement brut atteint 426,2 M€. L'autofinancement brut permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 142,4 M€, une épargne nette de 283,8 M€.

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 1 205,6 M€ en recettes et 1 033 M€ en dépenses.

| Budget principal (en M€) | CA 2019 | BP 2020 | Voté 2020 | CA 2020 | % réalisé /voté | Evolution CA 20/19 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|--------------------|
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 1 207,8 | 1 024,4 | 1 483,4 | 1 205,6 | 81,3% | -2,2 |
| RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT | 717,2 | 506,6 | 1 030,9 | 887,5 | 86,1% | 170,3 |
| Emprunts | 291,9 | 335,5 | 627,3 | 488,4 | 77,9% | 196,5 |
| Recettes opérationnelles | 67,8 | 86,6 | 70,7 | 49,9 | 70,5% | -17,9 |
| Projets | 45,8 | 68,2 | 46,9 | 33,5 | 71,4% | -12,3 |
| <i>Opérations récurrentes</i> | 22,0 | 18,3 | 23,8 | 16,4 | 68,7% | -5,6 |
| <i>Autres recettes</i> | 357,5 | 84,5 | 332,9 | 349,2 | 104,9% | -8,3 |
| F.C.T.V.A | 39,3 | 38,0 | 38,0 | 56,7 | 149,1% | 17,4 |
| RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 490,6 | 517,8 | 452,5 | 318,1 | 70,3% | -172,5 |
| Virement de la section de fonctionnement | | 190,3 | 38,3 | | | |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 250,3 | 215,8 | 224,8 | 255,5 | 113,7% | 5,2 |
| Opérations patrimoniales | 240,4 | 111,8 | 189,4 | 62,6 | 33,1% | -177,7 |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 1 313,7 | 1 024,4 | 1 483,4 | 1 033,0 | 69,6% | -280,7 |
| DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT | 1 065,0 | 906,4 | 1 056,3 | 962,7 | 91,1% | -102,3 |
| Emprunts | 445,9 | 283,0 | 287,3 | 204,1 | 71,0% | -241,8 |
| Dépenses opérationnelles | 599,0 | 614,4 | 749,9 | 743,4 | 99,1% | 144,4 |
| <i>Projets</i> | 391,3 | 408,3 | 536,2 | 531,7 | 99,2% | 140,4 |
| <i>Opérations récurrentes</i> | 207,7 | 206,1 | 213,6 | 211,8 | 99,1% | 4,1 |
| Autres dépenses | 20,1 | 8,9 | 19,1 | 15,1 | 79,2% | -5,0 |
| DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 248,6 | 118,0 | 196,9 | 70,3 | 35,7% | -178,3 |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 8,3 | 6,2 | 7,5 | 7,7 | 102,4% | -0,6 |
| Opérations patrimoniales | 240,4 | 111,8 | 189,4 | 62,6 | 33,1% | -177,7 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | | | 230,2 | | | |

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget principal représente 743,4 M€ en dépenses, dont 531,7 M€ consacrés aux projets (33,5 M€ en recettes) et 211,8 M€ aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (16,4 M€ en recettes).

Les réalisations d'ordre, neutres budgétairement, s'élèvent à 325,8 M€. Les transferts entre sections (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, etc...) représentent 255,5 M€ en recettes et 7,7 M€ en dépenses d'investissement. Les opérations patrimoniales atteignent 62,6 M€, dont 45,7 M€ liés à la gestion de la dette des emprunts revolving.

L'encours de la dette au 31 décembre 2020 s'établit à 1 877 M€ (1 625,2 M€ en 2019) avec une capacité de désendettement de 4 ans et 4 mois (3 ans et 4 mois à fin 2019).

B. Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

La Métropole de Lyon est compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. Cette compétence concerne l'ensemble du cycle des déchets, à savoir, en phase amont, la prévention des déchets ménagers et assimilés puis, à l'issue de leur production, leur collecte et leur traitement.

Ces missions de service public administratif sont financées par des recettes propres générées par le service, les produits de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et, le cas échéant, par le versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal.

Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Le compte administratif 2020 du budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés créé au 1^{er} janvier 2020 est arrêté à la somme de 182,6 M€ en recettes et 173 M€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 148,5 M€ en dépenses et en recettes, dont 6 M€ de subvention versée par le budget principal.

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 148,5 M€ et des dépenses réelles de 137,4 M€ l'autofinancement brut atteint 11,1 M€. L'autofinancement brut permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 3,2 M€, une épargne nette de 7,9 M€.

| Budget annexe gestion des déchets (en M€) | BP 2020 | Voté 2020 | CA 2020 | % réalisé /voté |
|---|--------------|--------------|--------------|-----------------|
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 156,3 | 159,3 | 148,5 | 93,2% |
| RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 156,3 | 159,3 | 148,5 | 93,2% |
| Produits des services, ventes | 19,3 | 20,9 | 16,2 | 77,6% |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères | 113,5 | 114,7 | 115,3 | 100,6% |
| Autres participations | 12,2 | 12,2 | 9,4 | 77,6% |
| Autres produits de gestion courante | 11,0 | 11,1 | 7,0 | 63,1% |
| <i>dont subvention d'équilibre</i> | 8,9 | 10,7 | 6,0 | 56,0% |
| Atténuations de charges et produits spécifiques | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 119,3% |
| RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT | | 0,0 | 0,0 | |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | | 0,0 | 0,0 | |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 156,3 | 159,3 | 148,5 | 93,2% |
| DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 147,3 | 148,3 | 137,4 | 92,7% |
| Charges à caractère général | 99,5 | 99,2 | 90,0 | 90,7% |
| Charges de personnel | 45,8 | 46,3 | 45,2 | 97,6% |
| Autres charges de gestion courante | 0,9 | 1,5 | 1,0 | 65,6% |
| Charges financières | 0,6 | 0,8 | 0,8 | 100,0% |
| Dotations aux provisions, dépréciations | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 100,0% |
| DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT | 9,0 | 11,0 | 11,1 | 100,5% |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 9,0 | 11,0 | 11,1 | 100,5% |
| EPARGNE BRUTE | 9,0 | 11,0 | 11,1 | 100,5% |
| Remboursement capital | 3,2 | 3,2 | 3,2 | 100,0% |
| EPARGNE NETTE | 5,8 | 7,8 | 7,9 | 100,7% |

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 34,1 M€ en recettes et 24,6 M€ en dépenses.

| Budget annexe gestion des déchets (en M€) | BP 2020 | Voté 2020 | CA 2020 | % réalisé /voté |
|---|-------------|-------------|-------------|-----------------|
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 25,5 | 31,1 | 34,1 | 109,6% |
| RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT | 16,0 | 19,6 | 23,0 | 117,6% |
| Emprunts | 16,0 | 19,6 | 19,5 | 99,6% |
| Investissements opérationnels | 0,0 | 0,0 | 3,5 | |
| <i>Projets</i> | | | | |
| <i>Opérations récurrentes</i> | | | 3,5 | |
| RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 9,5 | 11,5 | 11,1 | 96,2% |
| Opérations d'ordre de transfert entre section | 9,0 | 11,0 | 11,1 | 100,5% |
| Opérations patrimoniales | 0,5 | 0,5 | | |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 25,5 | 31,1 | 24,6 | 79,0% |
| DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT | 25,0 | 30,6 | 24,6 | 80,3% |
| Remboursement capital dette | 3,2 | 3,2 | 3,2 | 100,0% |
| Investissements opérationnels | 21,8 | 27,4 | 21,4 | 78,0% |
| <i>Projets</i> | 16,9 | 14,1 | 10,8 | 76,2% |
| <i>Opérations récurrentes</i> | 4,9 | 13,3 | 10,6 | 80,0% |
| DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 0,5 | 0,5 | 0,0 | 1,2% |
| Opérations d'ordre de transfert entre section | | 0,0 | 0,0 | |
| Opérations patrimoniales | 0,5 | 0,5 | | 0,0% |

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 21,4 M€ en dépenses, dont 10,8 M€

consacrés aux projets et 10,6 M€ aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (3,5 M€ en recettes).

Les réalisations d'ordre de transfert entre sections, neutres budgétairement, s'élèvent à 11,1 M€, dont 11 M€ de dotations aux amortissements.

L'encours de la dette s'établit, au 31 décembre 2020, à 52,7 M€ avec une capacité de désendettement de 4 ans et 9 mois.

C. Le budget annexe de l'assainissement

Le service public de l'assainissement est assuré actuellement en régie directe. Son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux d'assainissement et de distribution d'eau potable.

Le réseau d'assainissement s'étend sur 3 379 km d'égouts, dont 1 843 km de réseau unitaire et 1 536 km de réseau d'égouts séparatif. Il comprend 12 stations de traitement des eaux usées qui traitent près de 485 000 m³ d'eau par jour, dont 7 stations exploitées en régie et 5 stations gérées en marché d'exploitation, 79 stations de relevage et 443 déversoirs d'orage.

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée hors budget par le Trésorier principal. C'est pourquoi, les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Le compte administratif 2020 du budget annexe de l'assainissement a été arrêté à 202 M€ en recettes et 179,9 M€ en dépenses tous mouvements et toutes sections confondus.

Les réalisations de la section d'exploitation atteignent 126,1 M€ en recettes et 109,2 M€ en dépenses.

Avec des recettes réelles d'exploitation de 119,2 M€ et des dépenses réelles de 74,7 M€, l'autofinancement brut atteint 44,5 M€. L'autofinancement brut permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 9,5 M€, une épargne nette de 35,1 M€.

| Budget annexe assainissement (en M€) | CA 2019 | BP 2020 | Voté 2020 | CA 2020 | % réalisé /voté | Evolution CA 20/19 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------|--------------------|
| RECETTES D'EXPLOITATION | 125,0 | 121,2 | 123,7 | 126,1 | 102,0% | 1,1 |
| RECETTES REELLES D'EXPLOITATION | 118,1 | 114,1 | 116,2 | 119,2 | 102,6% | 1,1 |
| Redevance d'assainissement | 75,9 | 73,5 | 73,5 | 76,9 | 104,6% | 1,0 |
| Contribution budget principal au titre des eaux pluviales | 19,6 | 18,0 | 19,7 | 18,4 | 93,6% | -1,2 |
| Primes d'épuration | 6,3 | 5,3 | 5,3 | 5,8 | 109,6% | -0,4 |
| Autres recettes | 16,4 | 17,2 | 17,7 | 18,0 | 102,0% | 1,7 |
| RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION | 6,8 | 7,1 | 7,2 | 6,9 | 96,3% | 0,0 |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 6,8 | 7,1 | 7,2 | 6,9 | 96,3% | 0,0 |
| Résultat de fonctionnement reporté | | | 0,3 | | | |
| DEPENSES D'EXPLOITATION | 113,0 | 121,2 | 123,7 | 109,2 | 88,3% | -3,7 |
| DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION | 75,0 | 79,7 | 79,9 | 74,7 | 93,4% | -0,4 |
| Charges à caractère général | 38,4 | 39,9 | 40,5 | 38,0 | 93,9% | -0,5 |
| Charges de personnel | 29,9 | 32,6 | 32,0 | 30,9 | 96,6% | 1,0 |
| Charges financières | 3,7 | 3,9 | 3,9 | 3,4 | 86,5% | -0,4 |
| Autres dépenses | 2,9 | 3,3 | 3,6 | 2,4 | 67,2% | -0,5 |
| DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION | 37,9 | 41,4 | 43,7 | 34,6 | 79,1% | -3,4 |
| Virement à la section d'investissement | | 2,4 | 4,7 | | | |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 37,9 | 39,0 | 39,0 | 34,6 | 88,7% | -3,4 |
| EPARGNE BRUTE (RRF-DRF) | 43,1 | 34,3 | 36,3 | 44,5 | 122,8% | 1,4 |
| Remboursement capital | 41,8 | 9,4 | 9,6 | 9,5 | 99,0% | -32,3 |
| EPARGNE NETTE (EB-remboursement capital) | 1,3 | 24,9 | 26,7 | 35,1 | 131,3% | 33,8 |

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 75,9 M€ en recettes et 70,7 M€ en dépenses.

| Budget annexe assainissement (en M€) | CA 2019 | BP 2020 | Voté 2020 | CA 2020 | % réalisé /voté | Evolution CA 20/19 |
|---|-------------|-------------|--------------|-------------|-----------------|--------------------|
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 98,1 | 67,4 | 100,1 | 75,9 | 75,8% | -22,2 |
| RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT | 59,6 | 24,6 | 45,1 | 31,2 | 69,1% | -28,5 |
| Emprunts | 13,0 | 20,1 | 26,4 | 13,0 | 49,3% | 0,0 |
| Investissements opérationnels | 2,2 | 0,7 | 1,8 | 2,1 | 116,6% | -0,2 |
| <i>Projets</i> | 2,1 | 0,7 | 1,7 | 2,1 | 117,4% | -0,1 |
| <i>Opérations récurrentes</i> | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 15,9% | -0,1 |
| Autres recettes réelles d'investissement | 44,4 | 3,8 | 17,0 | 16,1 | 95,0% | -28,3 |
| RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 38,5 | 42,7 | 55,0 | 44,7 | 81,3% | 6,2 |
| Virement de la section d'exploitation | | 2,4 | 4,7 | | | |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 37,9 | 39,0 | 39,0 | 34,6 | 88,7% | -3,4 |
| Opérations patrimoniales | 0,5 | 1,3 | 11,3 | 10,1 | 89,7% | 9,6 |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 94,3 | 67,4 | 100,1 | 70,7 | 70,6% | -23,5 |
| DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT | 86,9 | 59,0 | 70,4 | 53,7 | 76,3% | -33,2 |
| Remboursement capital dette | 41,8 | 19,4 | 29,6 | 19,5 | 65,9% | -22,3 |
| Investissements opérationnels | 45,0 | 39,5 | 40,8 | 34,2 | 83,8% | -10,8 |
| <i>Projets</i> | 28,2 | 23,7 | 24,1 | 19,5 | 80,8% | -8,7 |
| <i>Opérations récurrentes</i> | 16,9 | 15,9 | 16,8 | 14,7 | 88,0% | -2,1 |
| Autres dépenses réelles d'investissement | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | | 0,0 |
| DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 7,4 | 8,4 | 18,5 | 17,0 | 92,2% | 9,6 |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 6,8 | 7,1 | 7,2 | 6,9 | 96,3% | 0,0 |
| Opérations patrimoniales | 0,5 | 1,3 | 11,3 | 10,1 | 89,7% | 9,6 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | | | 11,3 | | | |

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 34,2 M€ en dépenses, dont 19,5 M€ consacrés aux projets (2,1 M€ en recettes) et 14,7 M€ aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine.

Les réalisations d'ordre, neutres budgétairement, s'élèvent à 51,6 M€. Les transferts entre sections (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, etc...) représentent 34,6 M€ en recettes et 6,9 M€ en dépenses d'investissement. Les opérations patrimoniales atteignent 10,1 M€, dont 10 M€ liés à la gestion de la dette des emprunts revolving.

L'encours de la dette au 31 décembre 2020 s'établit à 111,3 M€ (117,4 M€ en 2019) avec une capacité de désendettement de 2 ans et 5 mois (2 ans et 8 mois à fin 2019).

D. Le budget annexe des eaux

Le service de production et de vente d'eau potable est affermé dans le cadre d'une délégation de service public. Son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux d'assainissement et de distribution d'eau potable.

Ce budget comptabilise essentiellement, en section d'exploitation les flux financiers entre la Métropole et le délégataire et, en investissement les travaux consacrés à la sécurité de la ressource en eau, à la réhabilitation et à l'extension du réseau.

Le patrimoine de ce service est composé de 11 sites de captage, 64 réservoirs ou châteaux d'eau et 4 082 km de conduite d'eau potable pour une production annuelle de 87,6 millions de m³ d'eau.

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée hors budget par le Trésorier principal. C'est pourquoi, les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Le compte administratif 2020 du budget annexe des eaux est arrêté à la somme de 50,7 M€ en recettes et 42,9 M€ en dépenses tous mouvements et toutes sections confondus.

Les réalisations de la section d'exploitation atteignent 28,6 M€ en recettes et 22,8 M€ en dépenses.

Avec des recettes réelles d'exploitation à hauteur de 26,9 M€ et des dépenses réelles de 10,4 M€, l'autofinancement brut atteint 16,6 M€. L'autofinancement brut permet de

dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 3 M€, une épargne nette de 13,6 M€.

| Budget annexe des eaux (en M€) | CA 2019 | BP 2020 | Voté 2020 | CA 2020 | % réalisé /voté | Evolution CA 20/19 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------|--------------------|
| RECETTES D'EXPLOITATION | 27,0 | 27,2 | 29,0 | 28,6 | 98,8% | 1,6 |
| RECETTES REELLES D'EXPLOITATION | 25,4 | 25,5 | 25,9 | 26,9 | 104,0% | 1,6 |
| Ventes de produits fabriqués, prestations | 23,7 | 23,8 | 23,8 | 25,6 | 107,8% | 1,9 |
| Autres recettes | 1,6 | 1,7 | 2,1 | 1,3 | 61,4% | -0,3 |
| RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION | 1,7 | 1,7 | 2,0 | 1,7 | 85,1% | 0,0 |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1,7 | 1,7 | 2,0 | 1,7 | 85,1% | 0,0 |
| Résultat antérieur reporté | | 0,0 | 1,1 | | | |
| DEPENSES D'EXPLOITATION | 22,1 | 27,2 | 29,0 | 22,8 | 78,8% | 0,8 |
| DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION | 10,0 | 11,9 | 12,3 | 10,4 | 84,5% | 0,4 |
| Charges à caractère général | 4,8 | 6,4 | 6,3 | 5,7 | 91,1% | 0,9 |
| Charges de personnel | 2,7 | 3,1 | 3,0 | 2,6 | 88,6% | -0,0 |
| Charges financières | 0,7 | 0,7 | 0,8 | 0,8 | 99,1% | 0,1 |
| Autres dépenses | 1,9 | 1,7 | 2,3 | 1,3 | 56,0% | -0,6 |
| DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION | 12,1 | 15,3 | 16,7 | 12,5 | 74,7% | 0,4 |
| Virement à la section d'investissement | | 1,7 | 0,7 | | | |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 12,1 | 13,6 | 16,0 | 12,5 | 77,9% | 0,4 |
| EPARGNE BRUTE (RRF-DRF) | 15,4 | 13,6 | 13,6 | 16,6 | 121,5% | 1,2 |
| Remboursement capital | 2,3 | 2,8 | 3,0 | 3,0 | 100,0% | 0,7 |
| EPARGNE NETTE (EB-remboursement capital) | 13,1 | 10,8 | 10,7 | 13,6 | 127,5% | 0,5 |

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 22,1 M€ en recettes et 20,1 M€ en dépenses.

| Budget annexe des eaux (en M€) | CA 2019 | BP 2020 | Voté 2020 | CA 2020 | % réalisé /voté | Evolution CA 20/19 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------|--------------------|
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 41,3 | 28,9 | 32,0 | 22,1 | 69,2% | -19,2 |
| RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT | 19,6 | 12,5 | 14,2 | 9,7 | 68,0% | -9,9 |
| Emprunts | 12,5 | 12,3 | 9,5 | 5,0 | 52,8% | -7,5 |
| Investissements opérationnels | 1,0 | 0,2 | 0,3 | 0,2 | 68,8% | -0,8 |
| <i>Projets</i> | 1,0 | 0,2 | 0,2 | 0,0 | 11,1% | -1,0 |
| <i>Opérations récurrentes</i> | | 0,0 | 0,1 | 0,2 | 177,3% | 0,2 |
| Autres recettes réelles d'investissement | 6,0 | 0,0 | 4,5 | 4,5 | 100,0% | -1,6 |
| RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 21,7 | 16,4 | 17,7 | 12,5 | 70,3% | -9,3 |
| Virement de la section d'exploitation | | 1,7 | 0,7 | | | |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 12,1 | 13,6 | 16,0 | 12,5 | 77,9% | 0,4 |
| Opérations patrimoniales | 9,6 | 1,1 | 1,1 | | 0,0% | -9,6 |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 40,0 | 28,9 | 32,0 | 20,1 | 62,9% | -19,9 |
| DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT | 28,7 | 26,1 | 24,5 | 18,4 | 75,3% | -10,3 |
| Remboursement capital dette | 11,8 | 2,8 | 3,0 | 3,0 | 100,0% | -8,8 |
| Investissements opérationnels | 16,9 | 23,3 | 21,5 | 15,4 | 71,9% | -1,4 |
| <i>Projets</i> | 10,9 | 17,1 | 13,2 | 8,9 | 67,9% | -1,9 |
| <i>Opérations récurrentes</i> | 6,0 | 6,3 | 8,3 | 6,5 | 78,1% | 0,5 |
| Autres dépenses réelles d'investissement | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% | 0,0 |
| DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 11,3 | 2,8 | 3,1 | 1,7 | 55,8% | -9,6 |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1,7 | 1,7 | 2,0 | 1,7 | 85,1% | 0,0 |
| Opérations patrimoniales | 9,6 | 1,1 | 1,1 | | 0,0% | -9,6 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | | 0,0 | 4,5 | | | |

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 15,4 M€ en dépenses, dont 8,9 M€ consacrés aux projets et 6,5 M€ aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (0,2 M€ en recettes).

Les réalisations d'ordre, neutres budgétairement, s'élèvent à 14,2 M€. Les opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, etc...) représentent 12,5 M€ en recettes et 1,7 M€ en dépenses d'investissement.

L'encours de la dette au 31 décembre 2020 s'établit à 32,7 M€ (30 M€ en 2019) avec une capacité de désendettement de 1 an et 11 mois (identique à fin 2019).

E. Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Ce budget est établi selon la nomenclature M57, séparément du budget principal, pour tenir une comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par les services de la Métropole. Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le comptable de la Métropole. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes. Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal et ne dégage donc pas d'autofinancement brut.

Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine métropolitain : la réglementation a ainsi prévu d'imputer en section de fonctionnement les dépenses et recettes correspondantes.

Chaque dépense réelle de fonctionnement vient abonder le stock de terrains aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement. Le déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés.

En 2020, cela concerne notamment les zones d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne la Soie, de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin, et le projet urbain partenarial (PUP) de l'esplanade de la Poste à Dardilly.

Le compte administratif 2020 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD) est arrêté à la somme de 28,2 M€ en recettes et 22,6 M€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 20,2 M€ en recettes et 17,2 M€ en dépenses.

Les mouvements réels s'élèvent à 14,8 M€ en dépenses et recettes, dont 10,6 M€ de subvention versée par le budget principal.

| Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (en M€) | CA 2019 | BP 2020 | Voté 2020 | CA 2020 | % réalisé /voté | Evolution CA 20/19 |
|--|---------|---------|-----------|---------|--------------------|-----------------------|
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 17,6 | 28,5 | 31,4 | 20,2 | 64,2% | 2,5 |
| RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 10,8 | 14,2 | 16,6 | 14,8 | 88,9% | 4,0 |
| dont ventes de terrains aménagés | 1,3 | 7,1 | 7,5 | 2,3 | 30,4% | 0,9 |
| dont participations aménageurs | 2,7 | 6,5 | 3,5 | 1,7 | 47,9% | -1,0 |
| dont subvention du budget principal | 6,6 | 0,1 | 5,6 | 10,6 | 188,2% | 4,0 |
| RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT | 6,9 | 14,2 | 14,8 | 5,4 | 36,6% | -1,4 |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 6,9 | 14,2 | 14,8 | 5,4 | 36,6% | -1,4 |
| Résultat antérieur reporté | | | 0,0 | | | |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 12,1 | 28,5 | 31,4 | 17,2 | 54,8% | 5,1 |
| DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 10,8 | 14,2 | 16,6 | 14,8 | 88,9% | 4,0 |
| Charges à caractère général | 7,1 | 13,1 | 7,3 | 5,4 | 74,8% | -1,7 |
| Autres charges de gestion courante | 3,7 | 1,2 | 9,3 | 9,3 | 100,0% | 5,7 |
| DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT | 1,3 | 14,2 | 14,8 | 2,5 | 16,6% | 1,1 |
| Virement à la section d'investissement | | 0,1 | 3,9 | | | |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1,3 | 14,2 | 11,0 | 2,5 | 22,5% | 1,1 |
| EPARGNE BRUTE | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | | 0,0 |
| Remboursement capital | | | | | | |
| EPARGNE NETTE | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | | 0,0 |

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 8 M€ en recettes et 5,4 M€ en dépenses.

| Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (en M€) | CA 2019 | BP 2020 | Voté 2020 | CA 2020 | % réalisé /voté | Evolution CA 20/19 |
|--|---------|---------|-----------|---------|--------------------|-----------------------|
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 12,5 | 14,2 | 20,4 | 8,0 | 39,3% | -4,5 |
| RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT | 11,2 | 0,0 | 5,5 | 5,5 | 100,0% | -5,6 |
| Dotations, fonds divers et réserves | 11,2 | 0,0 | 5,5 | 5,5 | 100,0% | -5,6 |
| RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 1,3 | 14,2 | 14,8 | 2,5 | 16,6% | 1,1 |
| Virement de la section de fonctionnement | | 0,1 | 3,9 | | | |
| Opérations d'ordre de transfert entre section | 1,3 | 14,2 | 11,0 | 2,5 | 22,5% | 1,1 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 6,9 | 14,2 | 20,4 | 5,4 | 26,6% | -1,4 |
| DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT | | | | | | |
| DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 6,9 | 14,2 | 14,8 | 5,4 | 36,6% | -1,4 |
| Opérations d'ordre de transfert entre section | 6,9 | 14,2 | 14,8 | 5,4 | 36,6% | -1,4 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | | | 0,0 | 5,5 | | |

Les réalisations d'ordre, neutres budgétairement, s'élèvent à 7,9 M€. Les opérations d'ordre de transfert entre sections liées aux écritures de stock représentent 2,5 M€ en recettes et 5,4 M€ en dépenses d'investissement.

F. Le budget annexe du réseau de chaleur

La Métropole dispose de la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, en lieu et place des communes situées sur son territoire.

Ce budget, soumis à l'instruction budgétaire et comptable M41 applicable aux services publics industriels et commerciaux de distribution d'énergie électrique et gazière, retrace les dépenses et recettes liées à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froids urbains.

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le comptable de la Métropole. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Le compte administratif 2020 du budget annexe du réseau de chaleur est arrêté à la somme de 20,5 M€ en recettes et 15,4 M€ en dépenses, tous mouvements et toutes sections confondus.

Les réalisations de la section d'exploitation atteignent 17,8 M€ en recettes et 13,8 M€ en dépenses.

Avec des recettes réelles d'exploitation de 17,6 M€ et des dépenses réelles de 12,5 M€, l'autofinancement brut s'élève à 5,1 M€. L'autofinancement brut permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 1,3 M€, une épargne nette de 3,8 M€.

| Budget annexe réseau de chaleur (en M€) | CA 2019 | BP 2020 | Voté 2020 | CA 2020 | % réalisé /voté | Evolution CA 20/19 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------|--------------------|
| RECETTES D'EXPLOITATION | 2,7 | 17,8 | 17,9 | 17,8 | 99,7% | 15,1 |
| RECETTES REELLES D'EXPLOITATION | 2,5 | 17,6 | 17,6 | 17,6 | 100,1% | 15,1 |
| Produits des services, ventes | | 1,1 | 1,1 | 1,2 | 105,5% | 1,2 |
| Autres produits de gestion courante | 2,4 | 1,7 | 1,9 | 1,9 | 99,0% | -0,6 |
| Autres recettes | 0,1 | 14,8 | 14,6 | 14,6 | 99,8% | 14,5 |
| RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION | 0,2 | 0,3 | 0,3 | 0,2 | 78,5% | 0,0 |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0,2 | 0,3 | 0,3 | 0,2 | 78,5% | 0,0 |
| Résultat antérieur reporté | | | 0,0 | | | |
| DEPENSES D'EXPLOITATION | 2,0 | 17,8 | 17,9 | 13,8 | 77,3% | 11,8 |
| DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION | 0,7 | 12,0 | 13,2 | 12,5 | 94,3% | 11,8 |
| Charges à caractère général | 0,3 | 1,5 | 2,6 | 1,9 | 73,8% | 1,6 |
| Charges de personnel | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 100,0% | 0,0 |
| Charges financières | 0,3 | 0,3 | 0,4 | 0,3 | 83,1% | -0,0 |
| Autres dépenses | 0,0 | 10,2 | 10,2 | 10,2 | 99,9% | 10,2 |
| DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION | 1,3 | 5,8 | 4,6 | 1,3 | 29,0% | 0,0 |
| Virement à la section d'investissement | | 3,9 | 2,6 | | | |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1,3 | 1,9 | 2,0 | 1,3 | 67,4% | 0,0 |
| EPARGNE BRUTE (RRF-DRF) | 1,8 | 5,5 | 4,3 | 5,1 | | 3,3 |
| Remboursement capital | 4,3 | 5,9 | 4,2 | 1,3 | 30,9% | -3,0 |
| EPARGNE NETTE (EB-remboursement capital) | -0,0 | -0,0 | 0,2 | 3,8 | | 6,2 |

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 2,7 M€ en recettes et 1,6 M€ en dépenses.

| Budget annexe réseau de chaleur (en M€) | CA 2019 | BP 2020 | Voté 2020 | CA 2020 | % réalisé /voté | Evolution CA 20/19 |
|---|------------|------------|------------|------------|-----------------|--------------------|
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 3,3 | 9,7 | 9,9 | 2,7 | 27,1% | -0,6 |
| RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT | 2,0 | 3,9 | 5,2 | 1,3 | 25,9% | -0,6 |
| Emprunts | 0,00 | 3,9 | 3,9 | 0,0 | 0,0% | 0,0 |
| Investissements opérationnels | | | | | | |
| Autres recettes réelles d'investissement | 2,0 | 0,0 | 1,3 | 1,3 | 100,0% | -0,6 |
| RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 1,3 | 5,9 | 4,7 | 1,3 | 28,4% | 0,0 |
| Virement à la section d'exploitation | | 3,9 | 2,6 | | | |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1,3 | 1,9 | 2,0 | 1,3 | 67,4% | 0,0 |
| Opérations patrimoniales | | 0,1 | 0,1 | | 0,0% | |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 4,5 | 9,7 | 9,9 | 1,6 | 15,6% | -3,0 |
| DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT | 4,3 | 9,4 | 8,0 | 1,3 | 16,4% | -3,0 |
| Remboursement capital dette | 4,3 | 8,9 | 7,2 | 1,3 | 18,0% | -3,0 |
| Investissements opérationnels | 0,0 | 0,5 | 0,0 | 0,0 | 69,8% | 0,0 |
| <i>Projets</i> | <i>0,0</i> | <i>0,5</i> | <i>0,0</i> | <i>0,0</i> | <i>69,8%</i> | <i>0,0</i> |
| <i>Opérations récurrentes</i> | <i>0,0</i> | <i>0,0</i> | <i>0,0</i> | <i>0,0</i> | | <i>0,0</i> |
| Autres recettes réelles d'investissement | 0,0 | 0,0 | 0,8 | 0,0 | 0,0% | 0,0 |
| DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 0,2 | 0,4 | 0,4 | 0,2 | 58,9% | 0,0 |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0,2 | 0,3 | 0,3 | 0,2 | 78,5% | 0,0 |
| Opérations patrimoniales | | 0,1 | 0,1 | | 0,0% | 0,0 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | | 0,0 | 1,5 | | | |

Les réalisations d'ordre, neutres budgétairement, s'élèvent à 1,5 M€. Les transferts entre sections (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, etc...) représentent 1,3 M€ en recettes et 0,2 M€ en dépenses d'investissement.

L'encours de la dette au 31 décembre 2020 s'établit à 11,7 M€ (7,8 M€ en 2019) avec une capacité de désendettement de 2 ans et 3 mois (4 ans et 3 mois à fin 2019).

G. Le budget annexe du restaurant administratif

L'obligation fiscale d'assujettissement à la TVA des cantines administratives, offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses, justifie un budget annexe afin d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité.

Le budget annexe du restaurant administratif relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57. Il offre deux prestations soumises au taux de TVA intermédiaire de 10 % :

- un self-service réservé aux agents métropolitains et aux tiers admis sous conditions,
- un restaurant dit "officiel", qui propose une restauration comparable à celle du secteur privé.

Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le comptable de la Métropole. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

Le compte administratif 2020 du budget annexe du restaurant administratif est arrêté à 2,73 M€ en dépenses et recettes dont 1,99 M€ de subventions du budget principal.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 2,51 M€ en dépenses et recettes.

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 2,38 M€ dont 1,93 M€ de subvention du budget principal et des dépenses réelles de 2,34 M€, l'autofinancement brut s'élève à 0,03 M€.

| Budget annexe du restaurant administratif (en M€) | CA 2019 | BP 2020 | Voté 2020 | CA 2020 | % réalisé /voté | Evolution CA 20/19 |
|---|--------------|-------------|-------------|-------------|-----------------|--------------------|
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 2,92 | 3,21 | 3,23 | 2,51 | 77,6% | -0,42 |
| RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 2,79 | 3,08 | 3,09 | 2,38 | 76,8% | -0,41 |
| dont produits des services, ventes | 0,81 | 0,88 | 0,88 | 0,44 | 50,7% | -0,37 |
| dont participation du budget principal | 1,97 | 2,20 | 2,21 | 1,93 | 87,0% | -0,05 |
| RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT | 0,13 | 0,13 | 0,14 | 0,13 | 93,6% | -0,00 |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0,13 | 0,13 | 0,14 | 0,13 | 93,6% | -0,00 |
| Résultat antérieur reporté | | | 0,00 | | | |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 2,92 | 3,21 | 3,23 | 2,51 | 77,6% | -0,42 |
| DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 2,81 | 3,05 | 3,05 | 2,34 | 76,7% | -0,46 |
| Charges à caractère général | 0,99 | 1,16 | 1,16 | 0,60 | 52,1% | -0,39 |
| Charges de personnel | 1,81 | 1,89 | 1,89 | 1,74 | 91,9% | -0,07 |
| Autres dépenses | -0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5,6% | 0,00 |
| DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT | 0,12 | 0,16 | 0,18 | 0,17 | 91,7% | 0,05 |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0,12 | 0,16 | 0,18 | 0,17 | 91,7% | 0,05 |
| EPARGNE BRUTE | -0,00 | 0,03 | 0,04 | 0,03 | | 0,05 |
| Remboursement capital | | | | | | |
| EPARGNE NETTE | -0,00 | 0,03 | 0,04 | 0,03 | | 0,05 |

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 0,22 M€ en dépenses et recettes, dont 0,06 M€ de subvention d'équipement du budget principal.

| Budget annexe du restaurant administratif (en M€) | CA 2019 | BP 2020 | Voté 2020 | CA 2020 | % réalisé /voté | Evolution CA 20/19 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------|--------------------|
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 0,32 | 0,52 | 0,53 | 0,22 | 42,0% | -0,10 |
| RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT | 0,20 | 0,36 | 0,35 | 0,06 | 16,2% | -0,14 |
| Investissements opérationnels | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | |
| Participation du budget principal | 0,20 | 0,36 | 0,35 | 0,06 | 16,2% | -0,14 |
| RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 0,12 | 0,16 | 0,18 | 0,17 | 91,7% | 0,05 |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0,12 | 0,16 | 0,18 | 0,17 | 91,7% | 0,05 |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 0,32 | 0,52 | 0,53 | 0,22 | 42,0% | -0,10 |
| DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT | 0,18 | 0,39 | 0,39 | 0,09 | 23,4% | -0,09 |
| Investissements opérationnels | 0,18 | 0,39 | 0,39 | 0,09 | 23,4% | -0,09 |
| Projets | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | |
| Opérations récurrentes | 0,18 | 0,39 | 0,39 | 0,09 | 23,4% | -0,09 |
| Autres dépenses réelles d'investissement | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | |
| DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 0,13 | 0,13 | 0,14 | 0,13 | 93,6% | -0,00 |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0,13 | 0,13 | 0,14 | 0,13 | 93,6% | -0,00 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | | | 0,00 | | | |

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 0,09 M€ de dépenses consacrées aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine.

Les réalisations d'ordre, neutres budgétairement, s'élèvent à 0,30 M€. Les opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues) représentent 0,13 M€ en recettes et 0,17 M€ en dépenses d'investissement.

II. Présentation globale consolidée tous budgets

A. Le retraitement des mouvements inter budgétaires (flux réciproques)

Pour une vision globale du budget de la Métropole de Lyon, il est proposé de retraiter les mouvements inter budgétaires pour « neutraliser » les flux réciproques qui gonflent artificiellement les réalisations en dépenses comme en recettes.

Ces mouvements sont de trois ordres :

- Les subventions versées par le budget principal aux budgets annexes relatifs aux services publics administratifs relevant de l'instruction comptable M57 (budgets annexes des opérations d'urbanisme en régie directe, de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, et du restaurant administratif). Ces subventions représentent 18,6 M€ de dépenses du budget principal (18,5 M€ en fonctionnement et 0,1 M€ en investissement) ventilées comme suit :

| Recettes des budgets annexes (en M€) | Fonctionnement | Investissement |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Opérations d'urbanisme en régie directe | 10,6 | |
| Prévention et gestion des déchets | 6,0 | |
| Restaurant administratif | 1,9 | 0,1 |
| Total | 18,5 | 0,1 |

- Les participations du budget principal versées au budget annexe de l'assainissement au titre du réseau à 90% unitaire afin de ne pas faire supporter à l'utilisateur les coûts inhérents aux eaux pluviales. Ces contributions représentent 22 M€ de dépenses.

| Recettes des budgets annexes (en M€) | Fonctionnement | Investissement |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Assainissement | 18,4 | 3,6 |

- Les refacturations des prestations mutualisées entre les budgets principal et annexes (BA) selon les modalités approuvées par délibération n°2019-3884 du Conseil métropolitain du 4 novembre 2019. Ces charges de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 28,7 M€ et refacturées comme suit :

| Refacturations par budget (en M€) | Dépense | Recette |
|--|----------------|----------------|
| Budget principal | 0,9 | 27,4 |
| BA prévention gestion déchets | 20,8 | 0,9 |
| BA de l'assainissement | 6,0 | 0,3 |
| BA des eaux | 0,9 | |
| BA réseau de chaleur | 0,1 | |
| Total | 28,7 | 28,7 |

B. La présentation générale des résultats du compte administratif

Tous budgets, retraités des mouvements inter budgétaires, le compte administratif de la Métropole de Lyon est arrêté à 3 898,5 M€ en recettes et 3 497,5 M€ en dépenses réelles toutes sections confondues.

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 2 943,9 M€ et des dépenses réelles de 2 440,5 M€, l'autofinancement brut atteint 503,4 M€. L'autofinancement brut permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 159,3 M€, une épargne nette de 344,1 M€.

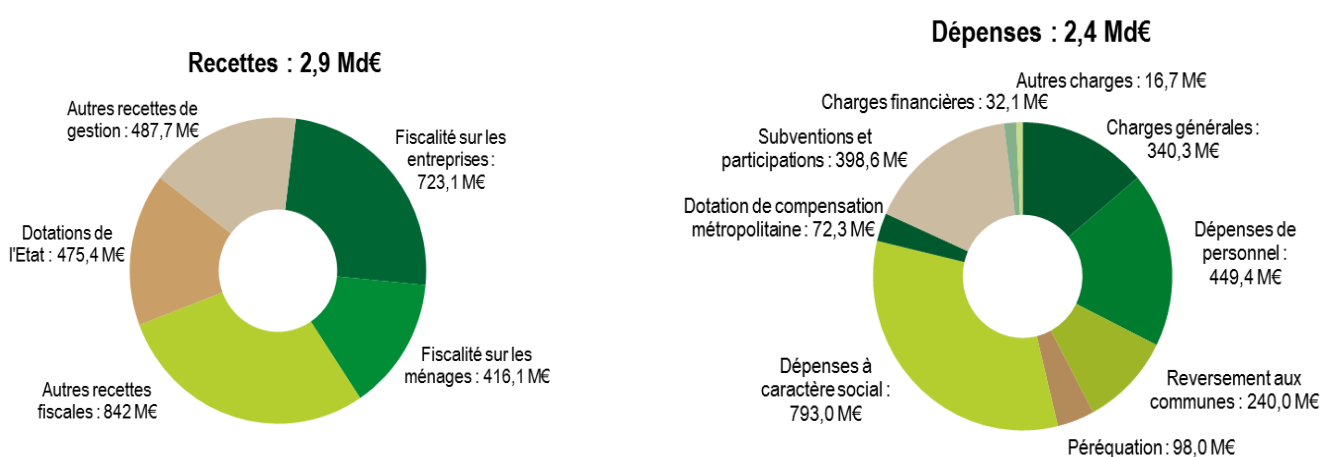
En investissement, les réalisations atteignent 954,6 M€ en recettes et 1 057,1 M€ en dépenses réelles.

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) représente 814,6 M€ en dépenses, dont 570,9 M€ consacrés aux projets (35,6 M€ en recettes) et 243,7 M€ aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (20,1 M€ en recettes).

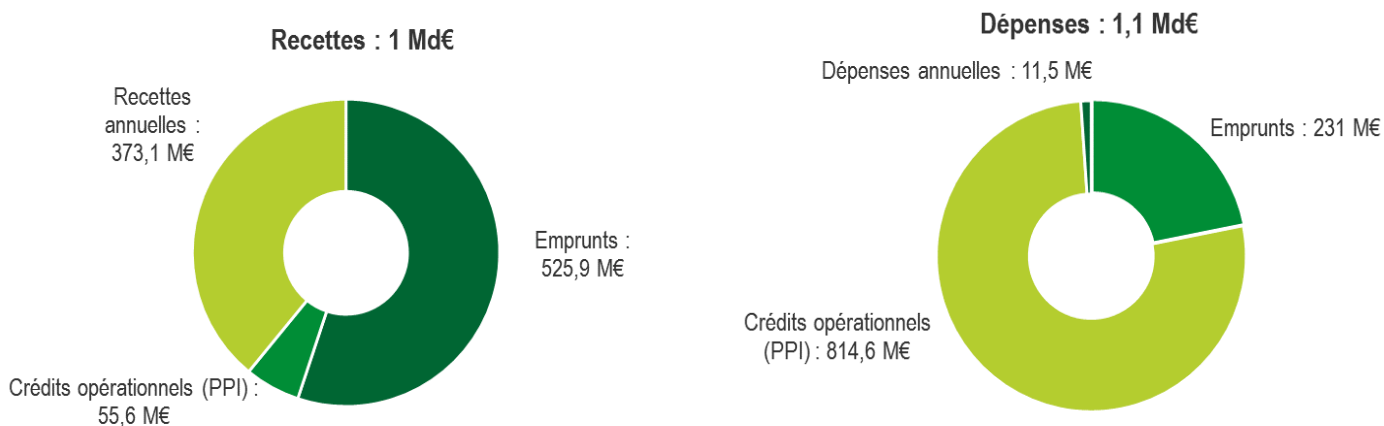
L'encours de la dette au 31 décembre 2020 s'établit à 2 085,4 M€ (1 780,4 M€ en 2019) avec une capacité de désendettement de 4 ans et 1 mois (3 ans et 3 mois à fin 2019).

Le taux moyen est estimé à 1,41 % à fin 2020 contre 1,71 % à fin 2019.

C. Chiffres-clés section de fonctionnement



D. Chiffres-clés section d'investissement



III. Présentation par macro-politique publique (mouvements réels consolidés)

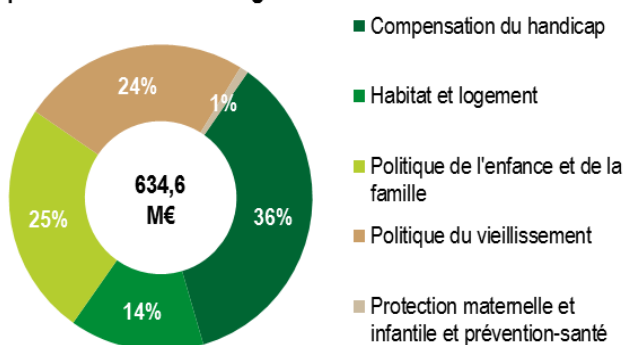
Les réalisations 2020 sont réparties entre les macro-politiques publiques de la manière suivante :

| | <i>en M€</i> | Dépenses | Recettes |
|--|--------------|----------------|----------------|
| Solidarités et habitat | | 634,6 | 129,1 |
| Economie, insertion, éducation, culture, sport | | 614,5 | 52,2 |
| Environnement | | 365,3 | 180,2 |
| Aménagement du territoire | | 385,8 | 75,8 |
| Mobilité | | 349,8 | 79,3 |
| Ressources | | 1 147,5 | 3 381,8 |
| | | 3 497,5 | 3 898,5 |

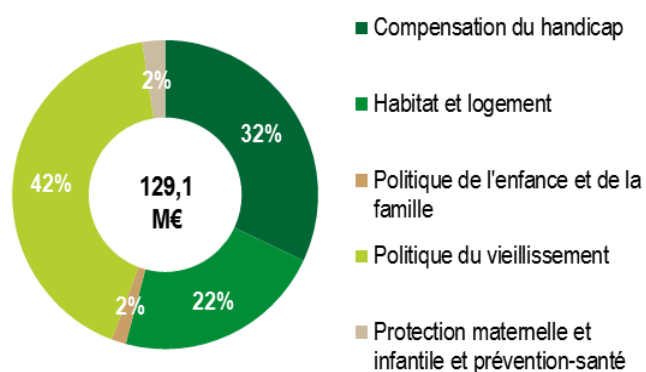
Les principales réalisations 2020 sont détaillées ci-après par macro politique publique, en fonctionnement et investissement.

A. Solidarités et habitat

Dépenses réelles tous budgets - CA 2020



Recettes réelles tous budgets - CA 2020



| En M€ | Dépenses | | | Recettes | | |
|----------------|----------|---------|--------------|----------|---------|--------------|
| | Voté | Réalisé | Tx réal/voté | Voté | Réalisé | Tx réal/voté |
| Fonctionnement | 577,1 | 550,4 | 95,4% | 112,5 | 117,0 | 104,1% |
| Investissement | 85,0 | 84,2 | 99,1% | 17,6 | 12,1 | 68,4% |
| | 662,1 | 634,6 | 95,9% | 130,1 | 129,1 | 99,2% |

a) En fonctionnement

La Métropole contribue à assurer une prise en charge adaptée des personnes dépendantes ou en perte progressive d'autonomie, vivant à domicile ou accueillies en établissements. Elle accompagne les personnes en situation de **handicap** au domicile et en établissements. Les dépenses de fonctionnement pour cette politique s'élèvent à 225,5 M€ (222,7 M€ en 2019).

Les frais de séjour en établissements et services pour adultes en situation de handicap, y compris ceux sous amendement Creton, atteignent 153,1 M€ (152,3 M€ en 2019) pour 3 377 bénéficiaires de l'aide sociale (3 267 en 2019). Ils comprennent les ouvertures de places, les revalorisations tarifaires et la présence plus importante des résidents en établissements pendant la crise sanitaire. Par ailleurs, la Métropole a soutenu les personnels des établissements sociaux, médico-sociaux et services par l'octroi d'une prime « COVID » temporaire à hauteur d'1,5 M€.

La prestation de compensation du handicap (PCH), qui a pour but de financer les besoins liés à la perte d'autonomie, atteint 54,7 M€ en 2020 (52,7 M€ en 2019) pour un nombre moyen de 5 788 bénéficiaires (5 371 en 2019).

L'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), dispositif en voie d'extinction progressivement remplacé par la PCH, compte 1 170 bénéficiaires pour un budget total de 8,3 M€ (8,6 M€ en 2019 pour 1 232 bénéficiaires).

Les services de transport des élèves handicapés, compétence obligatoire de la Métropole, moins sollicités en raison des fermetures d'établissements scolaires mobilisent 5,6 M€ (6,4 M€ en 2019) pour 1 404 bénéficiaires (1 360 en 2019).

Les recettes s'établissent à 41,3 M€ (38,6 M€ en 2019), dont 25 M€ de contributions des personnes hébergées en établissement (21,7 M€ en 2019) et 14,2 M€ de concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au titre de la PCH. 1,4 M€ est issu de la convention avec la Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH).

La Métropole pilote la politique gérontologique et coordonne les actions sociales en faveur **des personnes âgées**. Elle assure le versement des prestations réglementaires destinées à compenser la perte d'autonomie.

Les dépenses de fonctionnement allouées à cette politique s'élèvent à 153,3 M€ (144,6 M€ en 2019).

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) s'élève à 111,9 M€ (104,9 M€ en 2019), dont 63,8 M€ (58 M€ en 2019) concernant l'APA à domicile. Le nombre de bénéficiaires à domicile est en baisse pour 2020, de 13 131 en moyenne en 2019 à 12 472, tout comme la mobilisation des plans d'aides.

La réalisation des prestations des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) est passée de 649 530 en 2019 à 564 141 en 2020 du fait de la crise sanitaire et des difficultés structurelles de ce secteur (pénuries de personnel par manque d'attractivité).

Les frais de séjour en établissements pour personnes âgées atteignent 33,4 M€ (35,3 M€ en 2019). Ils concernent 3 124 bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement (3 259 en 2019).

Par ailleurs, la Métropole a soutenu les établissements sociaux et médico-sociaux pour compenser les pertes de recettes liées à la sous activité ou fermeture temporaire à hauteur de 2,1 M€.

Les soutiens aux actions conduites par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie représentent 3,3 M€ de dépenses et 3,6 M€ de recettes.

Au global, les participations perçues au titre de la politique des personnes âgées atteignent 54,1 M€ (51,4 M€ en 2019), dont 39,9 M€ de dotation annuelle pour le financement de l'APA (36,3 M€ en 2019).

Les autres recettes se rapportent aux récupérations sur successions (5,7 M€), aux contributions des obligés alimentaires et aides sociales récupérables pour les personnes hébergées en établissement pour 2,5 M€.

La Métropole, autorité organisatrice de **l'habitat et du logement** sur son territoire, est compétente en matière d'offre de logement, d'accès et de maintien dans le logement, ainsi que pour l'aide individuelle aux ménages. Cette politique représente 15,8 M€ de dépenses (14,9 M€ en 2019).

Les dépenses consacrées au soutien au logement social atteignent 10 M€, dont 3,2 M€ d'aides accordées dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Les

subventions versées aux offices publics de l'habitat (OPH) représentent 1,3 M€ et la contribution à l'organisme foncier solidaire 0,4 M€. Les autres actions concernent l'inclusion par le logement (2,8 M€), l'appui aux politiques publiques d'habitat (1,1 M€) et des mesures en faveur des plus défavorisés dans le cadre du plan logement d'abord en lien avec la stratégie pauvreté (0,8 M€). Le fonds d'aide d'urgence pour les impayés de loyers et de charges mis en place en juin 2020 a mobilisé 0,2 M€.

Les soutiens aux logements du parc privé représentent 3,6 M€ de dépenses, dont 2,1 M€ pour la lutte contre l'habitat indigne. 0,9 M€ est alloué aux actions en faveur de lutte contre la précarité énergétique, dont 0,7 M€ pour accompagner les copropriétés qui s'engagent dans la réalisation de travaux d'éco-rénovation. La gestion des immeubles menaçant ruines atteint 0,7 M€.

Les crédits dédiés aux actions en faveur des gens du voyage atteignent 2,1 M€ en dépenses et 0,6 M€ en recettes pour les 19 aires d'accueil du territoire métropolitain.

Les recettes de la politique de l'habitat représentent 16,5 M€, dont 13 M€ liés aux baux emphytéotiques pour le logement social. Les autres produits se rapportent notamment aux contributions des bailleurs et fournisseurs d'énergie au FSL (1,1 M€) et aux recettes partenariales pour les projets Eco-renov (0,8 M€) et le plan logement d'abord (0,5 M€).

La **Politique de l'Enfance et de la Famille** est une compétence obligatoire de la Métropole partagée avec l'État et se composant respectivement d'un volet administratif et judiciaire. Les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance sont les mineurs (dont les mineurs non accompagnés), les jeunes majeurs et les mères isolées avec un enfant de moins de 3 ans.

Les dépenses de fonctionnement allouées à cette politique atteignent 151 M€ (146,4 M€ en 2019) dont 135,2 M€ concernent les frais de séjours et d'hébergement. Les autres dépenses portent sur des frais tels que les transports, la santé, les frais alimentaires.

La politique de l'enfance se compose de 4 axes majeurs : la protection, les mineurs non accompagnés (MNA), les jeunes majeurs et la prévention.

En matière de protection, les différents dispositifs d'accueil en établissements (y compris l'institut départemental de l'enfance et de la famille), par des assistants familiaux, des tiers dignes de confiance ou des particuliers mobilisent 68,4 M€. Sur l'année 2020, 5 184 enfants ont été accueillis (5 044 en 2019) soit une augmentation de 2,8 %.

Les dépenses relatives aux prises en charge des mineurs non accompagnés s'élèvent à 32,5 M€ (37,2 M€ en 2019). La maîtrise de ce poste est liée aux nouveaux

dispositifs d'accueil temporaire et ouvertures de places courant 2019 offrant une meilleure prise en charge et limitant le recours plus onéreux à l'hébergement hôtelier. 874 évaluations ont été réalisées en 2020 (997 en 2019) et 1 238 MNA étaient pris en charge au 31 décembre contre 1 126 à fin 2019.

La prise en charge des jeunes majeurs représente 19,5 M€ (9,8 M€ en 2019), dont 16,9 M€ pour les frais d'hébergement. Cette hausse s'explique notamment par l'entrée dans le dispositif de MNA devenus majeurs (1 151 à fin 2020 contre 752 fin 2019) ainsi que par la durée d'hébergement prolongée pendant la crise sanitaire.

Les dispositifs de prévention mobilisent 29,6 M€ (25,8 M€ en 2019). Ils regroupent l'accueil mère/enfant (4,6 M€), les différents types de prise en charge en milieu ouvert, la prévention spécialisée (6,7 M€), ainsi que les subventions aux acteurs de l'enfance comme les MJC (2,2 M€).

Les recettes de la politique de l'enfance s'élèvent à 2 M€ (9,3 M€ en 2019).

Cette évolution est liée une participation exceptionnelle de 2,5 M€ de l'État aux frais de mise à l'abri et d'évaluation des MNA perçue en 2019 et au décalage de l'aide 2020 sur 2021 (1,2 M€).

De plus, la révision, en 2020, du mode de facturation des établissements a limité les régularisations comptables donc les recettes liées aux remboursements des trop-perçus (1,3 M€ contre 4,3 M€ en 2019).

La politique de **protection maternelle et infantile (PMI) et prévention** santé vise à renforcer la prévention primaire et secondaire pour, à terme, améliorer la qualité de vie des métropolitains. Elle a également pour objectif de favoriser l'inclusion sociale, assurer la formation obligatoire des assistants maternels et de garantir un service de qualité en dotant les professionnels en matériels adéquats (vaccins, médicaments, services).

Les dépenses pour 2020 s'élèvent à 4,8 M€ (4,9 M€ en 2019), dont 1,3 M€ de contributions aux centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) et 0,9 M€ aux centres d'action médicosociale précoce (CAMSP).

La Métropole maintient son soutien aux travaux de recherche en oncologie conduits par le CLARA (0,3 M€) ainsi que l'accueil d'enfants en situation de handicap ou en difficulté sociale (0,2 M€).

Les remboursements de la Caisse primaire d'assurance maladie des frais d'actes et de consultations PMI atteignent 1,1 M€.

La poursuite des actions engagées au titre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté représente 1,7 M€ en dépenses et 1,9 M€ en recettes.

b) En investissement

| Solidarités et habitat / Politiques Publiques | CA 2020 en M€ | |
|--|---------------|-------------|
| | Dépenses | Recettes |
| Compensation du handicap | 1,2 | |
| Habitat et logement | 75,2 | 12,1 |
| Politique de l'enfance et de la famille | 6,0 | |
| Politique du vieillissement | 0,8 | |
| Protection maternelle et infantile et prévention-santé | 1,0 | |
| Total général | 84,2 | 12,1 |

Les dépenses d'investissement toutes opérations confondues s'élèvent pour 2020 à 84,2 M€, dont 28,5 M€ concernent les opérations récurrentes. Les recettes d'investissement atteignent 12,1 M€.

Pour la **compensation du handicap**, le financement de la refonte des outils de solidarité dans le cadre du plan d'évolution du système d'information représente 1 M€.

Les dépenses rattachées à la politique publique de **l'habitat et du logement** totalisent 75,2 M€ en dépenses et 12,1 M€ en recettes.

La production de logements sociaux dans le cadre du dispositif des aides à la pierre mobilise 26,5 M€ pour le parc public et 0,6 M€ pour le parc privé avec une participation globale de l'État de 11,5 M€.

Dans le cadre du volet habitat de son plan climat, la Métropole de Lyon confirme son soutien à l'éco-rénovation du parc public et du parc privé via le dispositif ECORENO'V qui bénéficie de subventions à hauteur de 9,9 M€.

Afin de soutenir l'accession à la propriété des ménages à revenus modestes par la réalisation d'opérations en accession sociale, 4 M€ concourent à conforter l'organisme de foncier solidaire de la Métropole de Lyon.

La poursuite des actions de lutte contre l'habitat indigne, notamment à Lyon 3° et 7°, est menée pour 1,2 M€.

La Métropole octroie 4,3 M€ aux Offices publics de l'habitat (OPH) dans le cadre du contrat 2016-2020 afin d'atteindre l'objectif global de production de 1 550 logements neufs et 1 150 réhabilitations thermiques par an.

Le budget consacré à la constitution des réserves foncières pour le logement social s'établit à 27,7 M€.

Les dépenses de la PPI pour **l'enfance et la famille** (6 M€) concernent pour 4 M€ le dispositif d'aide à l'investissement des services et établissements associatifs recevant des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) et 2 M€ les travaux de restructuration des bâtiments d'hébergement et l'aménagement de locaux de l'IDEF (Institut départemental de l'enfance et de la famille).

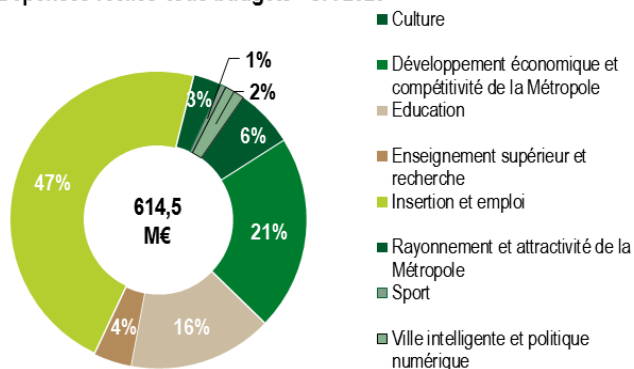
0,3 M€ est consacré aux interventions récurrentes dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) au titre de la **politique du vieillissement** et 0,5 M€ concerne une subvention liée au dispositif d'aide à l'investissement à destination de ces mêmes établissements et services.

Pour la **protection maternelle et infantile (PMI) et la prévention santé**, l'acquisition des nouveaux locaux de l'association l'Amicale du Nid à Lyon 7° et la création du centre de santé et d'imagerie de Gerland de la Fondation Dispensaire Général de Lyon bénéficient de subventions de 0,4 M€ et 0,3 M€.

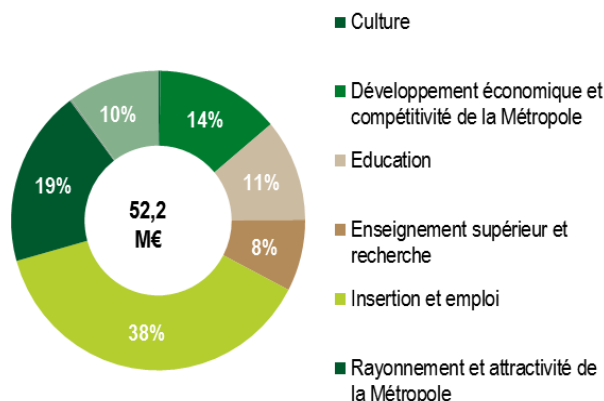
Les dépenses d'achat de matériels et de mobiliers médicaux représentent 0,1 M€.

B. Économie, insertion, éducation, culture et sport

Dépenses réelles tous budgets - CA 2020



Recettes réelles tous budgets - CA 2020



| En M€ | Dépenses | | | Recettes | | |
|----------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|---------------|
| | Voté | Réalisé | Tx réal/voté | Voté | Réalisé | Tx réal/voté |
| Fonctionnement | 419,0 | 394,6 | 94,2% | 34,5 | 37,1 | 107,5% |
| Investissement | 223,1 | 219,9 | 98,6% | 15,8 | 15,1 | 95,6% |
| | 642,1 | 614,5 | 95,7% | 50,3 | 52,2 | 103,8% |

a) En fonctionnement

En matière **d'insertion et d'emploi**, l'allocation de revenu de solidarité active (RSA) et la mise en œuvre des orientations du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) atteignent 288 M€ contre 259,8 M€ en 2019.

L'allocation RSA versée aux bénéficiaires, qui représente près de 93 % des crédits, s'élève à 267,3 M€ (238,9 M€ en 2019) soit + 28,4 M€. Cette augmentation de + 11,9 % s'accompagne d'une progression du nombre de bénéficiaires, et par voie de conséquence, des efforts d'accompagnement et d'insertion nécessaires à leur mobilisation. Pour la Métropole de Lyon, le nombre de bénéficiaires du RSA a progressé de 4 000 personnes environ, soit une augmentation de 8,5 % sur l'année 2020 ; ce qui représente 44 435 bénéficiaires au total.

Dans le cadre des orientations du PMI'e et de la stratégie de lutte contre la pauvreté, les soutiens aux actions d'insertion et parcours d'accompagnement ont mobilisé 14,7 M€ (15,5 M€ en 2019). Compte-tenu du contexte sanitaire et des périodes de confinement, plusieurs soutiens et appels à projets n'ont pu être réalisés.

Les crédits du fonds social européen (FSE) destinés à soutenir les politiques de l'emploi, de l'inclusion et de la formation s'élèvent à 5,4 M€ en dépenses et 4,6 M€ en recettes correspondant à l'avancement de la programmation 2017-2020. Ces crédits ont permis d'aider les structures bénéficiaires dans leur trésorerie via une revalorisation de l'avance sur la programmation 2020 portée à 70 % contre 50 % habituellement (Conseil métropolitain du 8 juin 2020 – délibération n°2020-4257).

Les cofinancements de l'État pour le RSA représentent 12,5 M€ de recettes : 10,7 M€ du fonds de mobilisation départementale d'insertion (FMDI) et 1,8 M€ au titre du fonds d'aide aux politiques d'insertion (FAPI).

En matière d'**éducation**, la Métropole compte 116 collèges (79 publics et 37 privés) pour une capacité globale d'accueil de 69 800 collégiens. À la rentrée 2019-2020 les effectifs étaient de 69 758 collégiens (46 975 pour les collèges publics et 22 782 pour les collèges privés). La crise sanitaire a fortement perturbé l'activité des établissements (périodes de fermetures et d'ouvertures avec un nombre d'élèves restreint).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 32,4 M€ (32,3 M€ en 2019), dont 22,7 M€ pour les dotations des collèges versées aux établissements publics et privés (22,1 M€ en 2019).

Les autres dépenses concernent l'entretien des collèges et la restauration scolaire avec un renforcement des protocoles sanitaires, la distribution de paniers repas et le versement d'une bourse alimentaire pour les familles les plus défavorisées (1 M€).

Les recettes directement liées à l'activité des collèges (participation des départements limitrophes, compensations tarifaires des demi-pensions déléguées) enregistrent une forte baisse (0,5 M€ contre 0,9 M€ en 2019).

En matière culturelle, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 35,3 M€ (34,5 M€ en 2019).

La contribution au Musée des Confluences s'établit à 14,3 M€ (13,9 M€ en 2019). Le fonctionnement du Musée Lugdunum représente 0,8 M€ (hors masse salariale) et 0,1 M€ de recettes (0,3 M€ en 2019) conséquence directe de la fermeture des musées pour cause de crise sanitaire.

La Métropole a maintenu ses soutiens à la création et la diffusion malgré l'annulation de nombreux événements culturels à hauteur de 12,5 M€ (11,5 M€ en 2019) et lancé un appel à projets « culture hors les murs » au profit des communes pour l'organisation de programmations culturelles durant la période estivale (0,2 M€).

Les dépenses consacrées aux enseignements artistiques et le renforcement de dispositifs d'éducation culturelle au sein des collèges atteignent 5,5 M€ (5,3 M€ en 2019). Ces dépenses concernent les participations au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, à l'École Nationale de Musique de Villeurbanne, aux écoles municipales ou associatives ainsi qu'à des projets ou des classes à option artistique.

La contribution obligatoire au service unifié des archives départementales et métropolitaines, géré par le Département du Rhône, représente 1,9 M€ et les actions en matière de lecture publique 0,3 M€.

Globalement, les soutiens en matière de politique sportive et vie associative ont été reconduits à hauteur de 3,4 M€. L'annulation de nombreux événements sportifs a permis de réorienter des crédits vers l'extension du dispositif « vacances sportives » porté à 0,3 M€. Il bénéficie à 15 000 enfants sur les 2 mois d'été (contre le seul mois de juillet les années précédentes). Des associations engagées dans la crise sanitaire ont pu être soutenues au titre des mesures d'urgence à hauteur de 0,2 M€.

Sur les 2 M€ alloués à **l'enseignement supérieur et la recherche**, seul 1,6 M€ est réalisé, dont 0,6 M€ dédié au soutien à la COMUE (communauté d'universités et établissements). La faible réalisation s'explique par la fermeture de la maison des étudiants pendant les confinements et la moindre mobilisation des Passculture, stoppée par la fermeture des établissements culturels. La contribution de la Ville de Lyon à ce service mutualisé représente 0,4 M€ de recettes.

Les dépenses consacrées au **développement économique et numérique de la Métropole** représentent 33,8 M€ (33,4 M€ en 2019). Les recettes atteignent 16,2 M€ (22,6 M€ en 2019).

Les actions engagées en matière de valorisation du territoire se sont poursuivies à hauteur de 12,6 M€, dont 5,3 M€ de subvention à l'Office du Tourisme et 1,3 M€ de soutien au label ONLYLYON. La participation à l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) est reconduite (2,3 M€).

Les soutiens aux filières innovantes et pôles de compétitivité représentent 5 M€, dont 0,8 M€ pour des projets de territoires d'innovation de grandes ambitions (TIGA). 2,6 M€ sont dédiés à la promotion et au développement de l'entrepreneuriat.

Les crédits alloués aux actions de coopération internationale représentent 1,5 M€ (1,1 M€ en 2019), dont 0,3 M€ de soutien d'urgence aux associations. La Ville de Lyon contribue à hauteur de 0,5 M€ à ce service mutualisé.

Les dépenses de développement numérique et des systèmes d'information s'élèvent à 7,6 M€, dont 5,9 M€ pour les moyens internes et équipements.

En matière de recettes, le fort ralentissement de l'activité du secteur de l'hébergement touristique se répercute sur le produit de la taxe de séjour : 8,8 M€ contre 10 M€ en 2019. Les redevances d'occupation du domaine public et les loyers acquittés par les opérateurs téléphoniques (réseau câblé sous voirie) restent stables à 3,3 M€. L'expérimentation du dispositif « pass numérique » visant à lutter contre l'illectronisme bénéficie d'un financement de l'État (0,4 M€).

b) En investissement

| Economie, éducation, culture, sport / Politiques Publiques | CA 2020 en M€ | |
|--|---------------|-------------|
| | Dépenses | Recettes |
| Culture | 3,4 | |
| Développement économique et compétitivité de la Métropole | 118,9 | 4,4 |
| Education | 64,4 | 0,5 |
| Enseignement supérieur et recherche | 23,4 | 3,6 |
| Rayonnement et attractivité de la Métropole | 0,9 | 0,5 |
| Sport | 0,2 | 0,1 |
| Ville intelligente et politique numérique | 6,0 | 1,2 |
| Total général | 217,2 | 10,3 |

Les dépenses d'investissement toutes opérations confondues s'élèvent pour 2020 à 217,2 M€ dont 89% concernent des projets (194 M€). Les recettes d'investissement atteignent 10,3 M€.

Au titre de la politique du **développement économique et de la compétitivité**, la Métropole accompagne les entreprises dans leur essor. Elle investit 118,9 M€ et reçoit 4,4 M€ de recettes.

Durant la crise sanitaire, elle a déployé 101 M€ en soutien aux entreprises pour venir compléter l'effort financier de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec près de 101 000 bénéficiaires.

2,5 M€ concernent les travaux de requalification des zones industrielles, plus particulièrement la ZI de Meyzieu Jonage (2,2 M€) et 1 M€ finance le projet Vallée de la Chimie, avec l'aménagement des abords du site de SAFRAN à Feyzin.

En matière d'**éducation**, la collectivité finance la construction, l'extension, les grosses réparations et l'équipement des collèges à hauteur de 64,4 M€ en 2020 avec 0,5 M€ de recettes.

18,9 M€ sont dédiés aux opérations récurrentes (études, travaux, achat de matériel et de mobilier, participations). 14,4 M€ concernent les programmes de petits et moyens travaux 2016-2020 ; 2,2 M€ l'équipement des collèges et 1,1 M€ les subventions Loi Falloux destinées aux établissements privés.

Les opérations de construction ou de réhabilitation se poursuivent pour 42,7 M€ avec notamment les opérations suivantes :

- 24,9 M€ financent la construction des collèges Simone Veil à Saint Priest, Gisèle Halimi à Lyon 7° et Gilbert Chabroux à Villeurbanne,
- 9,8 M€ financent les programmes de restructuration des collèges Jean De Tournes à Fontaine sur Saône, Jean Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune, Rosset à Lyon 7°, Malfroy à Grigny, et Lassagne à Caluire et Cuire (1,2 M€),
- 1,2 M€ permet l'extension du collège Michelet à Vénissieux.

En recettes, 4,8 M€ sont perçus au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges.

Dans le cadre du plan numérique éducatif, 2,8 M€ concourent à l'équipement des classes mobiles, la dotation d'ordinateurs supplémentaires en cités scolaires et au déploiement de 50 imprimantes 3D.

Pour l'**enseignement supérieur et la recherche**, la collectivité accompagne le site universitaire métropolitain dans sa stratégie de développement et d'attractivité avec un budget de 23,4 M€ en dépenses et 3,6 M€ en recettes.

Le projet de construction du bâtiment de recherche M8 se poursuit avec 6,8 M€. Inscrit dans le cadre des opérations du campus Charles Mérieux de Gerland, il vise à faire de Gerland un site d'innovation technologique à visée biomédicale d'excellence mondiale.

Au titre des contrats de plans État-Région CPER 2007-2013 et 2015-2020, près de 12,9 M€ de dépenses permettent de poursuivre les projets structurants engagés sur les différents campus du territoire métropolitain, en particulier :

- l'implantation de l'institut de nanotechnologie de Lyon sur le site de LyonTech-La Doua pour 3,9 M€ avec une participation de la Région à hauteur d'1,1 M€,
- le redéploiement du Centre international de recherche en infectiologie (CIRI) sur le site de Biodistrict Lyon Gerland pour 3 M€,
- les travaux du campus Lyon Tech-la Doua avec la création d'un éco-campus, de voiries structurantes et d'espaces public et la rénovation des installations de chauffage du parc universitaire pour 2,8 M€ qui bénéficie d'un concours de l'État de 0,9 M€,
- la construction d'un bâtiment regroupant le Centre européen pour la nutrition santé (CENS) et l'Institut Européen du Lymphome (ELI) sur le site du centre hospitalo-universitaire Lyon Sud afin de mettre en corrélation les habitudes alimentaires et l'émergence de certains lymphomes pour 1,9 M€.

1,2 M€ de recettes provient des participations de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'État au projet NeuroCampus qui vise à regrouper sur un seul site l'ensemble du potentiel de recherche fondamentale et clinique en neurosciences à l'Hôpital le Vinatier (0,2 M€ de dépenses).

La Métropole consacre près de 6 M€ au déploiement d'un cadre de vie numérique sur l'ensemble du territoire afin d'accompagner la politique de **ville intelligente et politique numérique** (1,2 M€ de recettes).

2,4 M€ concernent des opérations récurrentes pour la gestion des données géomatiques.

Une somme équivalente contribue aux opérations d'aménagement numérique et à l'accompagnement des opérateurs privés pour le déploiement du Très Haut Débit (THD).

1 M€ finance le projet numérique Pass Urbain pour l'enrichissement du panel d'offres et la refonte des outils de gestion du trafic routier avec des recettes d'1 M€ du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et de la commission européenne.

Le budget consacré à **la politique culturelle** représente 3,4 M€ de dépenses.

1,8 M€ concerne la mise en œuvre des opérations récurrentes, plus particulièrement l'acquisition de mobiliers et de matériels pour les musées, l'achat

d'instruments et de matériels scéniques, l'amélioration des sites culturels, la préservation des sites archéologiques et la numérisation des archives.

La Métropole soutient l'enseignement culturel en attribuant une dotation de 0,5 M€ à l'École Nationale Supérieure de Cinéma CinéFabrique.

Elle mobilise des financements pour aménager le niveau 1 du musée Lugdunum à Lyon 5° (0,3 M€) et pour l'extension des locaux du Centre de Conservation et d'études des collections (CCEC) du Musée des Confluences à Lyon 7° (0,3 M€).

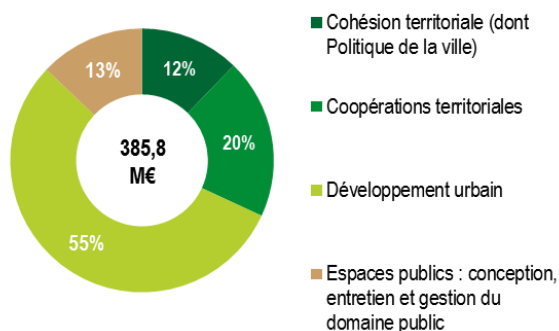
La collectivité contribue à la réalisation d'équipements qui renforcent le **rayonnement** de son territoire à hauteur d'1 M€, dont 0,5 M€ pour le projet d'extension de l'institut Paul Bocuse.

En matière de **politique sportive**, les aides allouées aux projets qui concourent à la pratique de l'activité physique, à la santé et au bien être pour tous représentent 0,2 M€.

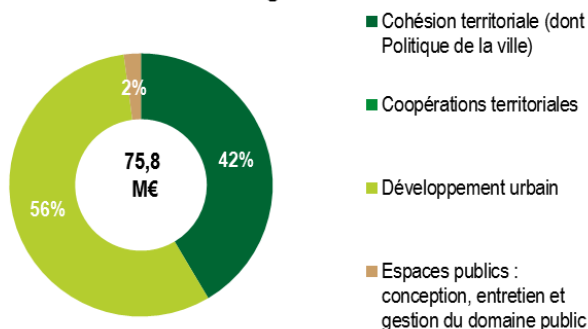
Hors investissement opérationnel, dans le cadre des mesures d'accompagnement du tissu économique et social, 577 entreprises ont bénéficié d'une avance de trésorerie remboursable pour un montant global de 2,8 M€ (délibération n°2020-4320 du Conseil métropolitain du 8 juin 2020).

C. Aménagement du territoire

Dépenses réelles tous budgets - CA 2020



Recettes réelles tous budgets - CA 2020



| En M€ | Dépenses | | | Recettes | | |
|----------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|---------------|
| | Voté | Réalisé | Tx réal/voté | Voté | Réalisé | Tx réal/voté |
| Fonctionnement | 140,0 | 135,1 | 96,5% | 13,5 | 45,8 | 340,1% |
| Investissement | 252,9 | 250,7 | 99,1% | 41,9 | 29,9 | 71,5% |
| | 392,9 | 385,8 | 98,2% | 55,4 | 75,8 | 136,8% |

a) En fonctionnement

En matière de **coopérations territoriales**, 72,4 M€ sont versés au Département du Rhône au titre de la dotation de compensation métropolitaine (DCM).

Les dépenses relatives à l'entretien, la gestion et la conception des **espaces publics** atteignent 36,6 M€ (39,2 M€ en 2019). Les principales actions concernent :

- le nettoyage global pour 31,3 M€ (33,2 M€ en 2019), y compris les marchés alimentaires et forains et le vidage des corbeilles, dont l'activité a fortement ralenti durant les périodes de confinement,
- la gestion des 90 000 arbres d'alignement pour 3,3 M€ (3 M€ en 2019),
- la viabilité hivernale de la voirie métropolitaine pour 1,9 M€ (3 M€ en 2019), en baisse en raison des faibles précipitations et de la mise en œuvre des nouveaux cadres d'achats.

En recettes, les participations des communes aux dispositifs de propreté atteignent 1 M€.

Les actions conduites dans le cadre de la politique de **cohésion territoriale**, qui comprend la politique de la ville, atteignent 6,3 M€ en dépenses et 11,1 M€ en recettes, dont 8,5 M€ concernent des cessions foncières.

1,3 M€ finance la gestion sociale urbaine de proximité en faveur du fonctionnement et de la vie des quartiers et 0,7 M€ le dispositif en faveur des jeunes « Tous en vacances dans la Métropole ».

Les équipes projet liées au contrat de ville métropolitain mobilisent 1,5 M€ avec un cofinancement des communes concernées par les interventions en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et quartiers en veille active (QVA) à hauteur d'1,4 M€.

1,8 M€ concerne les opérations d'aménagement en régie directe, dont 0,8 M€ pour des travaux de raccordement de la ZAC Mermoz Sud à Lyon 8° au réseau de chaleur « Centre Métropole ».

Les dépenses de fonctionnement liées au **développement urbain** représentent 19,8 M€ (13,6 M€ en 2019) dont 10,8 M€ pour la poursuite des travaux de la ZAC Villeurbanne la soie visant à renforcer l'attractivité du quartier du Carré de soie (3,1 M€ en 2019). Cette évolution s'explique par la création d'un groupe scolaire, d'une crèche et d'un gymnase.

Les autres opérations d'urbanisme en régie directe mobilisent 2,2 M€ pour des travaux d'espaces publics sur l'esplanade de la poste à Dardilly (1 M€) et dans la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot Parmentier (0,8 M€).

Les soutiens aux organismes satellites restent stables à 4,2 M€ dont 3,5 M€ pour l'Agence d'urbanisme et 0,7 M€ versé au Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise.

0,7 M€ est affecté aux diagnostics et déconstructions qui contribuent à la sécurisation du patrimoine privé et 0,4 M€ aux études d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux préalables aux acquisitions de réserves foncières.

Les recettes de fonctionnement atteignent 33,3 M€ dont 32,1 M€ pour des cessions foncières et 0,5 M€ de refacturations en matière d'autorisation des droits des sols.

b) En investissement

| Aménagement du territoire / Politiques Publiques | CA 2020 en M€ | |
|--|---------------|-------------|
| | Dépenses | Recettes |
| Cohésion territoriale (dont Politique de la ville) | 34,2 | 16,1 |
| Coopérations territoriales | 3,5 | |
| Développement urbain | 193,1 | 5,5 |
| Espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public | 13,2 | 0,0 |
| Total général | 244,0 | 21,7 |

Les dépenses d'investissement toutes opérations confondues s'élèvent pour 2020 à 244 M€. Les recettes d'investissement atteignent 21,7 M€.

Les opérations attribuées au **développement urbain** représentent le premier poste avec 193,1 M€ de dépenses et 5,5 M€ de recettes.

Celles menées sous forme de zone d'aménagement concerté (ZAC) mobilisent 106 M€ parmi lesquelles :

- la ZAC Part-Dieu ouest à Lyon 3° pour 48,1 M€ liés au versement de la participation au bilan de l'opération, au règlement des aménagements du boulevard et du tunnel Vivier Merle, de la rue Servient, des sorties vers le tunnel Brotteaux-Servient et vers la rue de Bonnel et 2,7 M€ liés à l'acquisition de tènements fonciers dans le secteur Beraudier, pour une rétrocession à la SPL Part-Dieu dans le cadre du contrat de concession.
- la ZAC Mas du Taureau à Vaulx en Velin, pour la participation d'équilibre 2020 à hauteur de 36,8 M€),
- la ZAC Confluence à Lyon 2° (2^{ème} phase), pour la réalisation du parking public A1 "parc Marché Gare" avec 16,4 M€,
- la ZAC du Centre à Caluire et Cuire, pour l'achat de foncier à hauteur d'1,6 M€.

16,5 M€ sont versés au titre de la participation d'équilibre à l'opération d'aménagement de la Sauvegarde, quartier de la Duchère à Lyon 9°.

Le grand projet Cœur Presqu'île à Lyon 1° et Lyon 2° se poursuit avec 8,3 M€ consacrés à la remise à niveau des espaces publics des places Chardonnet, Louis Pradel, Tolozan, Comédie, Terreaux, République, Ampère et des rues de la République, Joseph Serlin et Victor Hugo.

Les travaux relevant de projets urbains partenariaux (PUP) représentent 8,9 M€ en dépenses et 4,6 M€ en recettes (dont 4,5 M€ de participation des constructeurs), parmi lesquels les PUP Saint Vincent de Paul, Patay à Lyon 8°, Gerland à Lyon 7°, Gimenez à Vaulx en Velin, Ilot Lafontaine-Aynard à Villeurbanne et le PUP Mutualité renommé D-Side à Décines Charpieu.

Les dernières acquisitions foncières sont réalisées pour le traitement des voiries et du pôle d'échange multimodal (PEM) Part-Dieu à Lyon 3° (3,1 M€).

A Vaulx en Velin, les travaux pour la requalification de l'esplanade Tase requièrent 3,5 M€, le paiement des ouvrages exécutés 1,5 M€, les acquisitions foncières sur le secteur Yoplait Carré de Soie 1,1 M€.

D'autres opérations d'aménagement sont en cours de réalisation ou d'achèvement comme l'îlot Oussekinne à Givors (1,6 M€), le secteur Lyautey Velette à Rillieux la Pape (1,2 M€) et le Puisoz à Vénissieux (1,1 M€).

Les programmes pour la déconstruction de biens immobiliers et pour la constitution de réserves foncières effectuées destinées aux futurs projets d'aménagement représentent 32,7 M€.

Les crédits mobilisés pour la politique de **cohésion territoriale** s'établissent à 34,2 M€ en dépenses et 16,1 M€ en recettes.

7,9 M€ concernent les ZAC Terraillon à Bron et Vénissy à Vénissieux.

L'aménagement du centre-ville de Rillieux la Pape lié au grand projet de ville (GPV), priorité du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), requiert 7 M€.

1,2 M€ permet de finaliser les acquisitions foncières effectuées dans le quartier prioritaire de Terraillon Nord à Bron.

Pour les projets de cohésion territoriale, la Métropole a bénéficié d'1,9 M€ de recettes, principalement des participations de l'État (1,7 M€) pour le quartier Terraillon Caravelle à Bron, les îlots Zola Salengro à Givors centre, le quartier Vernay-Verchères à Vaulx en Velin et le quartier du Bottet à Rillieux La Pape.

La Métropole effectue les avances permettant l'acquisition de fonciers pour le compte des communes et OPH et encaisse les remboursements, soit 10,8 M€ de dépenses et 14,1 M€ de recettes en 2020.

Les dépenses d'investissement pour la politique **espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public** représentent 13,2 M€.

L'extension et le renouvellement des arbres d'alignement mobilisent 2,2 M€.

Les dépenses récurrentes induites par l'achat de matériels techniques et de poids lourds, l'aménagement des cimetières métropolitains 3,9 M€.

La fin de la requalification de l'avenue des Tilleuls à Mions requiert 1,8 M€, la réalisation de l'œuvre des Terrasses de la Presqu'île à Lyon liée au projet directeur Rives de Saône 1,3 M€, la requalification des avenues de l'Ain et des Combattants à Rillieux la Pape 0,5 M€ et les travaux de réparation du pont Joliot Curie à Vénissieux 0,8 M€.

Enfin, les dépenses d'investissement relatives aux **coopérations territoriales** s'élèvent à 3,5 M€. Elles concernent principalement la requalification de la place Ennemond Romand à Vénissieux (2,1 M€) et le réaménagement de la rue de Boutan à Irigny (1,1 M€).

Hors investissements opérationnels, les réalisations d'immobilisations financières liées à des cessions à paiements échelonnés représentent 6,7 M€ en dépenses (constatation de créance) et 4,2 M€ en recettes (versements d'échéances).

| En M€ | Dépenses | | | Recettes | | |
|----------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|--------------|
| | Voté | Réalisé | Tx réal/voté | Voté | Réalisé | Tx réal/voté |
| Fonctionnement | 198,9 | 195,5 | 98,3% | 70,6 | 74,3 | 105,2% |
| Investissement | 155,5 | 154,3 | 99,2% | 9,2 | 5,1 | 55,4% |
| | 354,4 | 349,8 | 98,7% | 79,8 | 79,3 | 99,4% |

D. Mobilité

Cette macro-politique ne comporte qu'une seule politique publique qui regroupe les transports urbains, l'aménagement et l'entretien de la voirie métropolitaine, les ouvrages d'art et tunnels, la signalisation, l'entretien et la maintenance des feux ainsi que la gestion des parcs de stationnement.

a) En fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 195,5 M€ (196,2 M€ en 2019).

Les dépenses relatives aux transports urbains représentent 138,4 M€ (140,7 M€ en 2019), dont 127,6 M€ de participation statutaire versée au Syndicat mixte des transports

pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et 5,5 M€ de contribution pour la liaison ferrée entre Lyon et l'aéroport Lyon-Saint Exupéry (Rhônexpress). Les dépenses d'exploitation du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) à Lyon 2° représentent 2,9 M€.

36,7 M€ (33,8 M€ en 2019) sont consacrés à l'aménagement et l'entretien des voies métropolitaines. Les dépenses principales concernent :

- l'entretien de proximité des subdivisions de voirie pour 12,2 M€,
- la réfection des tranchées pour 13,3 M€ (12,3 M€ en 2019) tous concessionnaires confondus,
- le soutien aux mobilités actives pour 3,4 M€ (1,9 M€ en 2019) dont le développement du Vélo'v à assistance électrique et les aides individuelles à l'acquisition vélo portées à 500 € (contre 300 € en 2019) courant 2020,
- l'entretien et la gestion des voies rapides pour 4,0 M€ telles que le boulevard urbain sud, le boulevard Laurent Bonnevey, le contournement de Meyzieu ainsi que l'axe M6/M7.

La gestion des ouvrages d'arts et tunnels représente 15,4 M€, dont 11,3 M€ pour la gestion en partenariat public-privé du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL), et 2,5 M€ pour l'entretien et la maintenance des tunnels.

La signalisation, l'entretien et la maintenance des feux ont mobilisé 3,6 M€.

Les produits liés à cette politique représentent 74,3 M€ (77,2 M€ en 2019), dont 32,3 M€ de recettes de péage du BPNL (44,9 M€ en 2019). Cette baisse de 12,6 M€ recettes résulte pour partie d'une régularisation exceptionnelle de 6 M€ en 2019 et d'autre part d'un fort ralentissement du trafic lié au confinement et période de mouvements sociaux en 2020.

Les autres recettes concernent les refacturations de travaux d'aménagement et de voirie pour 26,2 M€, dont 16,2 M€ pour les réfections de tranchées.

Les redevances, loyers et dividendes perçus des parcs de stationnement gérés en délégation de service public (DSP) atteignent 9,1 M€ (8,4 M€ en 2019). Cette augmentation est principalement due aux nouvelles redevances des parcs des Célestins (+0,3 M€) et des Terreaux (+0,4 M€).

Les produits issus de l'exploitation du centre d'échange de Lyon-Perrache (CELP) s'élèvent à 5,7 M€ (1,5 M€ en 2019) suite à une régularisation de la participation aux charges du SYTRAL (délibération n° 2020-4253 du 8 juin 2020).

b) En investissement

| Mobilité / Politiques Publiques | CA 2020 en M€ | |
|-------------------------------------|---------------|------------|
| | Dépenses | Recettes |
| Mobilité des biens et des personnes | 154,3 | 5,1 |
| Total général | 154,3 | 5,1 |

Les dépenses d'investissement toutes opérations confondues s'élèvent pour 2020 à 154,3 M€. Les recettes d'investissement atteignent 5,1 M€.

Les travaux pour la requalification de l'axe A6-A7 entre les communes de Limonest et de Pierre Bénite se poursuivent pour 12 M€ avec une recette de l'État au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) de 3 M€.

6,2 M€ permettent le paiement de la redevance du boulevard périphérique Nord de Lyon au titre des investissements de mise en sécurité, de gros entretien et de renouvellement, réalisés par le prestataire dans le cadre du contrat de partenariat.

Hors le BPNL, d'autres opérations de réfection sur les ouvrages d'art sont menées à hauteur de 2 M€ avec notamment 1,2 M€ dévolu à la réparation et la remise en peinture du pont Paul Bocuse à Collonges au Mont d'Or – Caluire et Cuire 0,5 M€ pour les sondages géotechniques et travaux conservatoires du pont de Vernaison sur les Communes de Vernaison et de Solaize.

Pour 2020, la participation financière de la Métropole de Lyon à la création d'un diffuseur complet sur l'autoroute A46 sur la Commune de Quincieux s'élève à 1,6 M€.

Une subvention d'équipement de 4 M€ finance les travaux de voirie, le traitement d'espaces publics et l'évolution des systèmes de transport du PEM de Lyon Part-Dieu réalisés par le SYTRAL.

Le projet de requalification du PEM Perrache à Lyon 2° vise à faciliter les déplacements mode doux entre les quartiers du nord de la Presqu'île et de la Confluence au sud, et à améliorer la lisibilité des connexions entre les différents modes de transports. En 2020, la Métropole de Lyon a engagé des travaux à hauteur de 3,2 M€ pour ouvrir les accès directs depuis la place Carnot à la voûte Ouest et aménager un couloir pour l'école d'art.

2,4 M€ permettent la requalification du parc relais (P+R) de la gare de Givors qui consiste en l'organisation des cheminements piétons, la plantation de 101 arbres, l'élaboration d'un parvis avec du stationnement mode doux et d'une liaison mode doux entre la gare et la zone d'activités.

La Métropole apporte également son concours à la SNCF Réseau pour les travaux de prolongement du passage souterrain existant et l'accessibilité des quais dans le cadre de la réhabilitation de la gare Sathonay Camp - Rillieux la Pape (0,7 M€).

Avec 2,4 M€, la mise en œuvre du plan d'actions pour les mobilités actives (PAMA) se poursuit pour l'extension du réseau cyclable sur le territoire métropolitain et la construction de 7 parcs-relais vélos sécurisés sur le réseau TCL.

La Métropole a initié le dispositif d'aide à l'achat de vélos neufs ou d'occasion et leur transformation, au bénéfice des personnes physiques résidant dans les communes situées son territoire. Les demandes instruites en 2020 ont représenté 1,1 M€ de participations versées, soit 2 398 bénéficiaires.

Avec un financement dédié de 3,5 M€, la Métropole accompagne les opérations de transport en commun du SYTRAL, en particulier la ligne de tramway T6 sur les Communes de Bron, Lyon et Vénissieux, et l'aménagement des voies de desserte du Vallon des Hôpitaux et du Métro B sur la Commune de Saint Genis Laval.

Dans le cadre du projet de réaménagement des RD342 et RD50 à Sainte Foy lès Lyon et Oullins, la Métropole consacre 2,3 M€ aux travaux de requalification des voiries, réalisation d'aménagements cyclables et d'une trame verte en fond de vallon pour favoriser la mise en valeur des aqueducs de Beaunant.

A Vaulx en Velin, le réaménagement de la rue de la République requiert 2,1 M€.

A Caluire et Cuire, la requalification de la montée des Forts a débuté pour 1,7 M€ et à Saint Priest, 1,4 M€ a permis de démarrer les travaux de requalification du chemin de Revaion.

La requalification de l'avenue Général de Gaulle et de la place Marsonnat à Charbonnières les Bains mobilise 1,3 M€.

A Villeurbanne, plusieurs chantiers sont exécutés pour 3,4 M€ parmi lesquels l'aménagement des rues du 8 mai 1945 et de la Feyssine, de la place des Buers et de la rue de la Boube prolongée, la requalification de la rue du Docteur Rollet la poursuite du réaménagement du cours Émile Zola (avec une participation de la commune de 0,4 M€ pour la réalisation d'équipements relevant de ses compétences).

Dans l'ouest lyonnais, la Métropole procède à des aménagements de voirie route de Limonest et route de la Tour de Salvagny à Dardilly (0,8 M€), rue de la Gare à La Tour de Salvagny (0,7 M€), rue Kayser à Saint Genis les Ollières (0,6 M€), rue de Combemore à Irigny (0,4 M€), rue du Pont Chabrol à Craponne (0,4 M€), rue François

Mermet à Tassin la Demi Lune (0,4 M€), avenues Marcel Mérieux et Jean Colomb à Marcy l'Etoile (0,4 M€).

A Caluire et Cuire, l'intervention de la Métropole porte sur la requalification des espaces publics des rues Pasteur, Montessuy et Branly (0,8 M€).

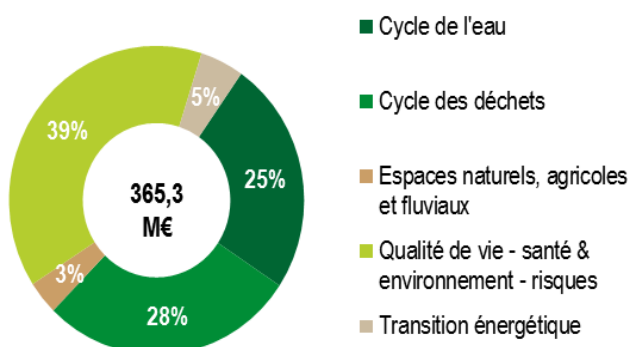
La requalification de la rue de la République et de la place Coponat se poursuit à Chassieu pour la somme de 0,9 M€.

Les opérations récurrentes représentent un investissement de 81,9 M€ en dépenses et 1,4 M€ en recettes.

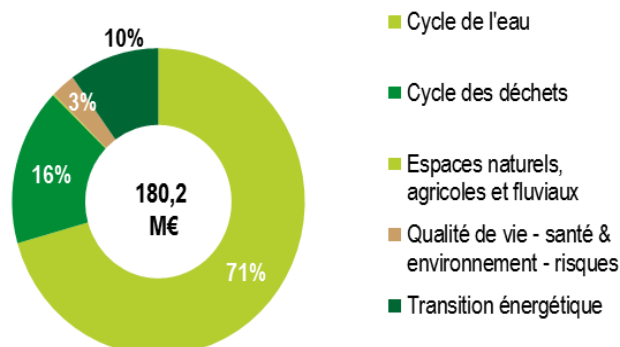
Elles concernent le gros entretien du patrimoine de voirie, les petits aménagements et actions de proximité et moyens mis à disposition (54,8 M€), la régulation du trafic, le jalonnement et les modes doux (12,6 M€), les ouvrages d'art dont les tunnels (12 M€), la mise en accessibilité des infrastructures publiques en particulier le réseau de bus (2,5 M€) avec le concours financier du SYTRAL à hauteur d'1,3 M€.

E. Environnement

Dépenses réelles tous budgets - CA 2020



Recettes réelles tous budgets - CA 2020



| En M€ | Dépenses | | | Recettes | | |
|----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| | Voté | Réalisé | Tx réal/voté | Voté | Réalisé | Tx réal/voté |
| Fonctionnement | 293,1 | 277,0 | 94,5% | 174,9 | 173,9 | 99,4% |
| Investissement | 103,5 | 88,3 | 85,3% | 2,6 | 6,3 | 239,8% |
| | 396,6 | 365,3 | 92,1% | 177,5 | 180,2 | 101,5% |

a) En fonctionnement

En matière de **santé, environnement, gestion des risques**, et alimentation, l'action de la Métropole vise à réduire les pollutions chimiques et physiques, ainsi que les risques

naturels ou technologiques, et aussi à accroître la résilience du territoire en développant une agriculture de proximité.

En fonctionnement, les dépenses représentent 131,9 M€ (118,9 M€ en 2019), dont 117,4 M€ de contribution obligatoire au Syndicat départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS). 0,6 M€ finance l'entretien, le contrôle et la réparation des poteaux d'incendie.

Les achats d'équipements de protection individuelle, matériels et produits nécessaires à la continuité de service durant la crise sanitaire ont mobilisé 9,1 M€ de dépenses. La Métropole a perçu 2,2 M€ de recettes de l'État au titre de sa participation à l'achat de masques.

1,5 M€ est alloué aux soutiens à l'éducation au développement durable et aides à divers dispositifs en faveur de l'environnement. Les dépenses de mise en œuvre de la stratégie alimentaire et sa déclinaison en programme alimentaire territorial atteignent 0,3 M€.

Dans le cadre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT), 0,9 M€ est dédié à l'accompagnement des propriétaires privés dans leur travaux de rénovation. Ces actions bénéficient de 2 M€ de recettes de cofinanceurs dont l'Agence nationale pour l'habitat (ANAH).

La politique « **cycle des déchets** » regroupe l'ensemble des actions menées pour la prévention, la pré-collecte, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets.

En fonctionnement, les dépenses représentent 79,3 M€ (81 M€ en 2019) et les recettes 26,3 M€ (34,4 M€ en 2019).

Les dépenses de collecte atteignent 33,5 M€, dont 23,6 M€ pour la collecte en porte à porte.

L'exploitation des usines d'incinération et le traitement des ordures ménagères mobilisent 19,3 M€ de dépenses (21,5 M€ en 2019) avec 13,9 M€ de recettes (17,5 M€ en 2019). Cette diminution de produits est due principalement aux dix semaines d'arrêt pour travaux de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) Lyon nord de Rillieux la Pape.

Les dépenses liées au fonctionnement des déchèteries s'élèvent à 15,3 M€. Les recettes induites sont d'1,1 M€ contre 2,9 M€ en 2019 en lien avec la baisse des tonnages consécutive au deux mois de fermeture durant le confinement de mars 2020.

Le tri des déchets représente 11,2 M€ en dépenses (10,1 M€ en 2019), dont 1,7 M€ consacré aux actions de prévention et sensibilisation. Les recettes, très dépendantes des tonnages et cours des matières revendues atteignent 9,4 M€ (13,2 M€ en 2019).

Concernant le **cycle de l'eau**, la collectivité est garante de la production/distribution d'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales et de la protection des milieux aquatiques.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 42,3 M€ (45,4 M€ en 2019), dont 35,1 M€ pour la gestion des eaux usées (38,1 M€ en 2019).

25,5 M€ sont alloués aux charges d'exploitation des stations d'épuration (STEP).

L'entretien et la maintenance des réseaux mobilisent 3,4 M€ et les dépenses d'exploitation du réseau d'eau potable 4,9 M€.

La gestion du patrimoine des milieux aquatiques et la protection contre les inondations (GEMAPI) mobilise 1,6 M€ de dépenses incluant la participation versée aux syndicats en charge des aménagements des cours d'eau et des bassins versants.

Le soutien aux projets de coopération internationale en faveur des pays en voie de développement en matière d'assainissement et d'eau potable s'établit à 1,4 M€.

Les recettes d'exploitation s'établissent à 124,8 M€ (122,5 M€ en 2019), dont 76,9 M€ de produit de la redevance d'assainissement avec un taux de base de 1,0265 € HT/m³. Les produits de vente d'eau atteignent 23,7 M€. Au 31 décembre 2020, le prix du m³ d'eau potable payé par l'utilisateur, abonnement compris, s'établissait à 1,7399 € HT.

Les produits d'activité des STEP représentent 11,5 M€. Les recettes de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) et de travaux de branchements s'élèvent à 9 M€.

La politique des **espaces naturels, agricoles et fluviaux** vise la préservation des espaces non bâtis dans le cadre d'un développement urbain vertueux, en s'appuyant sur des projets de mise en valeur et de gestion des espaces naturels.

La politique des **espaces naturels, agricoles et fluviaux** vise la préservation des espaces naturels et agricoles, en s'appuyant sur des projets de protection et gestion de ces espaces.

Les dépenses de fonctionnement sont reconduites à hauteur de 7,8 M€. Les projets nature mobilisent 3,9 M€, dont 2,5 M€ versés au Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM).

Les soutiens à diverses actions de protection des espaces naturels et agricoles visant à préserver la biodiversité et les paysages s'élèvent à 1,9 M€. L'entretien des parcs métropolitains mobilise 0,9 M€.

Concernant la **transition énergétique** et sur la base du plan climat énergie territorial, la Métropole a élaboré des actions pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. En tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz, elle s'est dotée d'un schéma directeur des énergies (SDE) adopté par délibération n°2019-3489 au Conseil métropolitain du 13 mai 2019.

Les dépenses liées au SDE et à la gestion des réseaux de chaleur atteignent 10,7 M€ et les achats d'énergie et fluides 5,1 M€.

0,5 M€ est alloué à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, d'éducation et de formation dans le domaine de la maîtrise de l'énergie.

Le changement de délégataire en charge de la gestion du réseau de chaleur Plateau Nord à Rillieux la Pape représente 10 M€ de dépenses (indemnité versée au délégataire sortant) et 14,6 M€ de recettes (droit d'entrée du nouveau délégataire). Les autres recettes (3 M€) se rapportent principalement aux redevances contractuelles perçues des délégataires exploitant les réseaux.

b) En investissement

| Environnement / politiques publiques | CA 2020 en M€ | |
|--|---------------|------------|
| | Dépenses | Recettes |
| Cycle de l'eau | 47,6 | 2,4 |
| Cycle des déchets | 23,1 | 3,5 |
| Espaces naturels, agricoles et fluviaux | 5,0 | 0,1 |
| Qualité de vie - santé & environnement - risques | 10,9 | 0,2 |
| Transition énergétique | 1,7 | 0,0 |
| Total général | 88,3 | 6,3 |

Les dépenses d'investissement toutes opérations confondues s'élèvent pour 2020 à 88,3 M€. Les recettes d'investissement atteignent 6,3 M€.

Le **cycle de l'eau** représente le premier poste de dépenses avec 47,6 M€ en 2020 :

- 21,4 M€ concernent les opérations récurrentes de sécurisation et de distribution de l'eau potable (6,5 M€), la réfection et l'extension du réseau d'assainissement et le traitement des eaux de ruissellement (14,9 M€),
- 26,2 M€ concernent la réalisation d'ouvrages, la réhabilitation de réseaux et d'équipements existants, la mise en conformité des installations parmi lesquels :

- le remplacement des canalisations entre la station de pompage de la Velette et le réservoir de Vancia à Rillieux la Pape (2,4 M€),
- la restructuration du réseau d'assainissement rue Rhin Danube – secteur Églantines à Lyon 9° (2,3 M€),
- la rénovation des réseaux et ouvrages de collecte du système d'assainissement de la station d'épuration à Fontaines sur Saône (2,2 M€),
- les travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement à Villeurbanne, (2,1 M€),
- la réalisation d'un bassin de rétention des eaux de pluie pour assurer la protection des quartiers Villardier et Peyssilieu à Meyzieu (1,9 M€),
- la remise en état des réseaux des périmètres champs-captants sur l'ensemble du territoire métropolitain (2 M€).

Le **cycle des déchets** mobilise 23,1 M€, dont 12 M€ concernent les opérations récurrentes de maintenance des usines d'incinération Lyon Nord et Sud et l'acquisition de poids lourds à motorisation plus propre et de matériels techniques pour la collecte des déchets.

Hors dépenses récurrentes, 10 M€ financent la modernisation de l'usine d'incinération Lyon Nord afin d'augmenter sa capacité de traitement et améliorer son empreinte carbone en valorisant la chaleur produite et 1,1 M€ les travaux des déchèteries pour faciliter leur accessibilité.

Les opérations menées pour la **santé, l'environnement et les risques** environnementaux s'élèvent à 10,9 M€. Elles concernent les dispositifs de protection de l'environnement avec notamment les plans de prévention des risques technologiques (mesures foncières, études, mise en sécurité) à hauteur de 7,6 M€, la lutte contre la pollution de l'air et la résorption du bruit (1 M€), la lutte contre la pollution des eaux de ruissellement et des espaces naturels (0,6 M€), ainsi que des installations de sécurité liés à la crise sanitaire et pour la maintenance du réseau incendie (1,6 M€).

5 M€ sont investis pour les **espaces naturels, agricoles et fluviaux** avec la poursuite des aménagements des espaces naturels, agricoles, sentiers et jardins collectifs (1,8 M€), du projet nature à Miribel Jonage (1 M€), des aménagements urbains et fluviaux tels que le Vallon des Vosges à Fontaines sur Saône (0,8 M€), ainsi que les travaux des haltes fluviales et des parcs et jardins (1,4 M€).

La Métropole initie des projets d'investissement au titre de la **transition énergétique** (1,7 M€), avec pour 2020 l'acquisition de foncier pour la construction d'une nouvelle chaufferie biomasse à Vénissieux (1,1 M€) et les travaux d'agencement pour

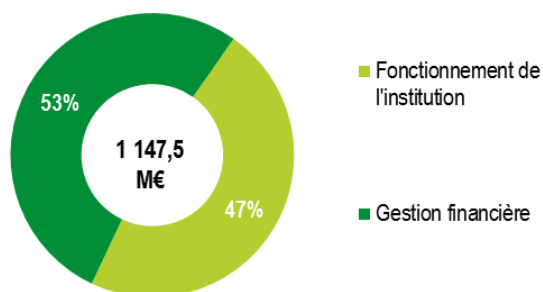
réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments affectés à l'usage des services (0,6 M€).

Pour l'environnement, les recettes d'investissement (6,3 M€) sont essentiellement des participations

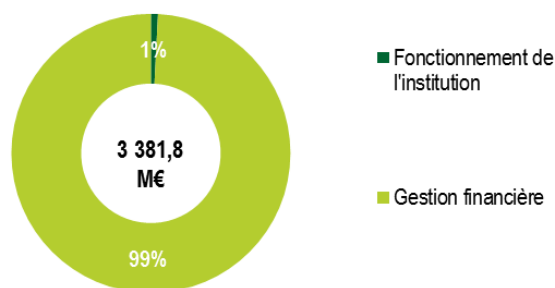
- de l'État (4 M€) au titre du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour la récupération d'énergie de l'usine d'incinération Lyon Sud et sa valorisation dans le réseau de chaleur, des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement à Givors, dans le cadre du FSIL pour la réalisation d'ouvrages de gestion des eaux de ruissellement chemin de l'Indiennerie à Saint Cyr au Mont d'Or,
- de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (2 M€) pour le collecteur Yzeron à Francheville, la rénovation de la station d'épuration de Fontaines sur Saône, divers travaux d'amélioration des réseaux d'eau et d'assainissement, le volet restauration écologique du ruisseau des Vosges à Fontaines Saint Martin, la réalisation d'installations pour la gestion des eaux pluviales sur les Communes de Charly – Vernaison,
- de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (0,2 M€) au titre du fonds bois pour les actions de modernisation des chauffages dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air.

F. Ressources

Dépenses réelles tous budgets - CA 2020



Recettes réelles tous budgets - CA 2020



| En M€ | Dépenses | | | Recettes | | |
|----------------|----------------|----------------|--------------|----------------|----------------|--------------|
| | Voté | Réalisé | Tx réal/voté | Voté | Réalisé | Tx réal/voté |
| Fonctionnement | 923,4 | 887,8 | 96,1% | 2 449,7 | 2 495,8 | 101,9% |
| Investissement | 363,8 | 259,7 | 71,4% | 1 028,9 | 886,1 | 86,1% |
| | 1 287,1 | 1 147,5 | 89,2% | 3 478,6 | 3 381,8 | 97,2% |

a) En fonctionnement

La mise en œuvre des politiques publiques nécessite la mobilisation de moyens humains, bâtimentaires, patrimoniaux, logistiques et d'assurances.

Les dépenses dédiées au **fonctionnement de l'institution** représentent 515,9 M€ (505,4 M€ en 2019), dont 87,1% sont destinés à la masse salariale.

Les crédits alloués aux ressources humaines représentent 453,6 M€, en augmentation de 7,4 M€ (446,2 M€ en 2019), dont 449,4 M€ pour la masse salariale (440,9 M€ en 2019) pour les 8 261 postes en équivalent temps plein au 31 décembre 2020. Cette évolution s'explique par des mesures sociales et réglementaires mais aussi l'absence de réalisation de dépenses liée à la crise sanitaire (moindre recours aux emplois non permanents, baisse des heures supplémentaires, diminution des déplacements, formations, ...). Les variations les plus significatives concernent :

- La prime exceptionnelle versée en 2020 pour valoriser la mobilisation de plus de 6 300 agents métropolitains durant la crise sanitaire (2,5 M€),
- L'effet « année pleine » des mesures sociales mise en place courant 2019 (+2,1 M€) portant sur la revalorisation du régime indemnitaire de grade ou de fonction et le doublement de la participation employeur sur la mutuelle santé,
- L'évolution de la structure des effectifs (+ 4,3 M€) avec un renforcement des emplois permanents en matière de politique sociale, le glissement vieillesse technicité (GTV) et l'effet « noria » qui désigne les différences de rémunérations entre les agents entrants et sortants,
- Les nouvelles modalités de gestion et d'indemnisation des allocations de retour à l'emploi (- 0,4 M€).

La Métropole renforce son action en matière d'insertion par le recrutement d'agents en contrat aidé avec un effectif moyen de 151 agents en 2020 (143 en 2019) ; ce qui représente 2,7 M€ de dépenses avec une aide de l'État de 0,8 M€.

Les participations aux associations du personnel représentent 5,2 M€.

Les crédits consacrés aux indemnités des élus et aux frais de fonctionnement des groupes atteignent respectivement 4,7 M€ et 0,8 M€.

Les autres charges de cette politique représentent 51,6 M€, dont 50,7 M€ de charges générales. 37,2 M€ concernent les dépenses bâtimentaires, 3,8 M€ les primes d'assurances et 3,4 M€ les moyens informatiques.

Les recettes de cette politique s'élèvent à 27,1 M€ (27,2 M€ en 2019), dont 9 M€ de revenus issus du patrimoine privé, 4,3 M€ de refacturations de charges de personnel mis à disposition d'autres organismes et 1,3 M€ de remboursement de frais par des tiers dans le cadre des assurances.

En matière de **gestion financière**, les dépenses de fonctionnement représentent 371,6 M€ (374 M€ en 2019).

Les reversements aux Communes sont reconduits à hauteur de 240 M€, dont 213 M€ pour les attributions de compensation et 27 M€ pour la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Le produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) perçu par la Métropole sur le territoire de la commune de Lyon est reversé à la Ville, soit 9,4 M€.

Les contributions 2020 aux fonds de péréquation nationaux progressent et s'établissent à 80,4 M€ (71,5 M€ en 2019). Elles concernent les prélèvements au titre :

- le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FPDMTO) pour 58,1 M€. Il regroupe l'ancien fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux, le fonds de solidarité en faveur des Départements (FSD) et le fonds de soutien interdépartemental (FSID), qui avaient atteint 48,9 M€ en 2019. Cette augmentation de 9,2 M€ est liée aux nouvelles règles nationales de plafonnement défavorables à la Métropole de Lyon,
- le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), en légère baisse à 19,6 M€ (19,8 M€ en 2019),
- le fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (FPCVAE) stable à 2,7 M€ (2,6 M€ en 2019).

Dans le cadre des mesures de soutien au tissu économique, le Conseil de la Métropole a voté (délibération n°2020-0135 du 27 juillet 2020) la mise en place d'une mesure exceptionnelle de dégrèvement des 2/3 de la cotisation foncière des entreprises de 2020 pour les entreprises de certains secteurs fortement touchés par la crise. Le coût de ce dégrèvement, dont ont bénéficié 5 882 établissements, est supporté à 50% par l'État. La charge pour la Métropole s'élève à 4,9 M€.

Les charges financières mobilisent 32,1 M€ (33,4 M€ en 2019). Le taux moyen de la dette est de 1,41 % au 31 décembre 2020 (1,71 % à fin 2019). La durée résiduelle moyenne est de 12 ans et 4 mois.

Les recettes de fonctionnement relatives à la gestion financière s'établissent à 2 468,5 M€ (2 434 M€ en 2019).

Elles sont composées des recettes fiscales pour 1 972,3 M€, des concours financiers de l'État pour 472,8 M€ et des autres recettes de gestion pour 23,4 M€.

Les recettes fiscales se composent de la fiscalité locale directe et indirecte et des reversements de fiscalité de l'État et des collectivités.

En matière de fiscalité directe locale, les évolutions de produits sont uniquement liées au dynamisme des bases d'imposition :

- 272,6 M€ pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), en progression de 2,1 % (267,0 M€ en 2019),
- 161,9 M€ pour la taxe d'habitation (TH) en hausse de 1,2 % (160 M€ en 2019),
- 115,3 M€ pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en hausse de 2 % (113,1 M€ au CA 2019),
- 245,5 M€ pour la cotisation foncière des entreprises (CFE), en hausse de 1,8 % (241,2 M€ en 2019),
- 319,2 M€ pour la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) perçue au titre du chiffre d'affaires 2019 des entreprises, en forte hausse de 7,8 % (296,0 M€ en 2019),
- 8,8 M€ pour l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) (8,6 M€ au CA 2019),
- 14,9 M€ pour la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) contre 16,2 M€ au CA 2019).

Les taxes foncières sur les propriétés foncières non-bâties (TFPNB et TATFPNB) restent stables à 1 M€.

En matière de fiscalité indirecte locale, le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) s'établit à 381,2 M€ contre 370,6 M€ au CA 2019 soit + 2,9 %. Cette progression ne suit pas les tendances régionale et nationale. Selon le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) l'assiette des DMTO de droit commun est restée stable au niveau du département du Rhône lorsque la moyenne nationale a reculé de 3 %.

Les recettes fiscales reversées par l'État en compensation de charges transférées s'élèvent à 111,5 M€ pour la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et de 57,8 M€ pour la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA).

Le produit de la garantie individuelle de ressources est inchangé à 107,6 M€.

La Métropole est également bénéficiaire :

- de l'attribution de compensation (ATC) versée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de la compétence "transports scolaires", d'un montant de 128,7 M€, en compensation du transfert de 25 points de CVAE,
- des ATC reversées par les Communes pour 10,8 M€,

- du dispositif de compensation péréqué (reversement aux Départements des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties) stable à 16 M€.

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales atteignent 472,8 M€ (476,5 M€ en 2019) répartis comme suit :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève à 392,2 M€ (395,2 M€ au CA 2019), dont 241,5 M€ au titre de la composante intercommunale et 150,7 M€ au titre de la composante départementale. Cette évolution est liée à la baisse de la dotation de compensation part « suppression progressive de la part salaires » (-3,8 M€) qui permet à l'État de financer chaque année d'autres enveloppes destinées à la péréquation horizontale.
- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) s'élève à 57,3 M€ (58,9 M€ au CA 2019),
- Les allocations compensatrices de fiscalité locale, visant à compenser des exonérations accordées au niveau national, représentent 17,2 M€ contre 16,1 M€ au CA 2019. Cette évolution est liée à l'exonération de CFE dont bénéficient les microentreprises réalisant moins de 5 000 € de chiffre d'affaires depuis 2019.
- le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée relatif aux dépenses éligibles d'entretien pour 6,1 M€ (6,3 M€ au CA 2019).

Les autres recettes financières (23,4 M€) se rapportent principalement à l'aide du fonds de soutien lié au refinancement de la dette toxique pour 14,1 M€, à des produits financiers issus de la gestion active de la trésorerie pour 3,3 M€, au produit du forfait post-stationnement (4,5 M€) et une régularisation de TVA par les services fiscaux (0,9 M€).

b) En investissement

| Ressources / Politiques publiques | CA 2020 en M€ | |
|-----------------------------------|---------------|------------|
| | Dépenses | Recettes |
| Fonctionnement de l'institution | 26,7 | 0,2 |
| Total général | 26,7 | 0,2 |

Les dépenses d'investissement toutes opérations confondues s'élèvent pour 2020 à 26,7 M€. Les recettes d'investissement atteignent 0,2 M€.

Il s'agit essentiellement de dépenses récurrentes qui, à hauteur de 23,7 M€, concourent à l'achat de matériels techniques et de véhicules légers pour 6,4 M€, en progression de 2,6 M€ notamment pour le parc automobile à faible impact environnemental, à l'aménagement de bâtiments des services métropolitains ou du domaine privé pour 5,1 M€ et à l'acquisition de logiciels et de matériels informatiques et de télécoms pour 12,2 M€.

A Lyon 3°, la réalisation des travaux pour l'extension du service de santé au travail à l'Hôtel de Métropole et la relocalisation des services métropolitains dans la tour Part-Dieu requièrent un budget de 0,8 M€.

0,5 M€ permet la mise en accessibilité des établissements recevant du public tels que les collèges et les Maisons de la Métropole (Mdm) avec une recette de 0,1 M€ de l'État pour la mise aux normes des collèges Colette à Saint Priest, Jean de Verrazane à Lyon 9° et Paul Eluard à Vénissieux dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL).

0,3 M€ finance la réhabilitation de la MDM d'Écully, 1,2 M€ la refonte du système d'information des ressources humaines et le changement de l'outil du système d'assainissement.

Les réalisations hors investissement opérationnel représentent 232,9 M€ en dépenses et 885,7 M€ en recettes.

Les remboursements en capital de la dette à long terme atteignent 146 M€. L'amortissement par anticipation d'emprunts obligataires s'élève à 9,9 M€.

La mobilisation d'emprunts nouveaux s'établit à 525,9 M€, dont 280,9 M€ pour les emprunts bancaires et 245 M€ pour les emprunts obligataires. L'encours de la dette au 31 décembre 2020 s'établit à 2 085,4 M€ (1 780,4 M€ au 31 décembre 2019).

Les autres recettes d'investissement concernent les excédents de fonctionnement capitalisé (254 M€), les produits de FCTVA (56,7 M€), des amendes de police (20,3 M€) et de la taxe d'aménagement pour 28,7 M€ dont une fraction est reversée aux communes pour 1,9 M€.

IV. La pluriannualité

A. Les autorisations de programme (AP) individualisées en 2020

Au budget primitif, le montant plafond des autorisations de programme nouvelles ou complémentaires de dépenses a été fixé à 750 M€ tous budgets, dont 676 M€ pour le budget principal.

Pour maintenir une capacité élevée d'investissement sur le territoire métropolitain et tenir compte des aides à verser aux entreprises touchées par la crise sanitaire, la décision modificative votée par le Conseil métropolitain le 5 octobre 2020 a autorisé l'inscription supplémentaire de 100 M€ d'AP, portant leur montant total à 850 M€, dont 772 M€ pour le budget principal.

Parmi ces 850 M€ d'AP ouvertes au titre de l'année 2020, on distingue les AP des opérations récurrentes, votées à hauteur de 273 M€ au budget primitif, et finalement individualisées pour 285,5 M€ et les AP de projets, votées à hauteur de 564,5 M€ et individualisées pour 490 M€.

L'ensemble des AP nouvelles et complémentaires de dépenses 2020 est individualisé à 91% au terme de l'exercice.

Les AP de recettes, estimées à 37,8 M€ au budget primitif, dont 37,7 M€ au budget principal, sont individualisées à hauteur de 52 M€ en fin d'année.

A la clôture de l'exercice, le stock d'AP en cours s'établit à 1 527 M€, dont 1 393 M€ au budget principal.

Le taux de couverture détermine la durée nécessaire à la réalisation totale des AP déjà individualisées, en appliquant un niveau de mandatement équivalent à celui de l'exercice échu. Fin 2020, il s'établit à 1 an et 9 mois.

Les AP, récurrentes et de projets, individualisées en 2020 se répartissent comme suit tous budgets confondus :

| Politiques publiques (en M€) | Dépenses | Recettes |
|--|--------------|-------------|
| Economie, éducation, culture, sport | 157,9 | 1,0 |
| Culture | 3,4 | |
| Développement économique et compétitivité de la Métropole | 117,5 | |
| Education | 31,3 | |
| Enseignement supérieur et recherche | 0,5 | 0,3 |
| Rayonnement et attractivité de la Métropole | 2,5 | |
| Ville intelligente et politique numérique | 2,7 | 0,7 |
| Solidarités et habitat | 108,2 | 11,4 |
| Compensation du handicap | 5,0 | |
| Habitat et logement | 92,5 | 11,4 |
| Politique de l'enfance et de la famille | 8,5 | |
| Politique du vieillissement | 2,0 | |
| Protection maternelle et infantile et prévention-santé | 0,2 | |
| Aménagement du territoire | 166,1 | 17,0 |
| Cohésion territoriale (dont Politique de la ville) | 24,5 | 10,4 |
| Coopérations territoriales | 0,7 | |
| Développement urbain | 132,8 | 6,6 |
| Espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public | 8,1 | |
| Mobilité | 219,1 | 9,9 |
| Mobilité des biens et des personnes | 219,1 | 9,9 |
| Environnement | 93,6 | 13,0 |
| Cycle de l'eau | 36,8 | 9,4 |
| Cycle des déchets | 29,2 | |
| Espaces naturels, agricoles et fluviaux | 3,2 | 0,3 |
| Qualité de vie - santé & environnement - risques | 7,3 | 0,2 |
| Transition énergétique | 17,1 | 3,2 |
| Ressources | 30,7 | 0,0 |
| Fonctionnement de l'institution | 30,7 | |
| Total général | 775,6 | 52,3 |

a) Économie, éducation, culture et sport

Ces AP affectées représentent 20 % des financements consacrés aux nouvelles individualisations 2020 (157,9 M€).

La part attribuée aux opérations récurrentes s'élève à 23 M€ pour l'équipement des collèges et le versement des subventions du dispositif Loi Falloux (18,3 M€), les projets à usages numériques (2,7 M€), l'acquisition et la restauration de collections, la conservation des sites archéologiques, la numérisation des archives et les autres dépenses récurrentes du domaine culturel (1,7 M€).

0,8 M€ d'AP de recettes couvre les participations du FSIL et du fonds européen de développement régional (FEDER) pour des projets numériques (Plateforme Big Data et classes culturelles).

En matière de **développement économique et de la compétitivité**, la principale intervention concerne les 105 M€ d'aides directes pour les entreprises et associations votées, en complément du fonds de solidarité nationale (FSN) versé par l'État.

Avec 12 M€, la Métropole de Lyon soutient la construction du nouveau site commun des Agences nationales de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et du médicament à Lyon 7°.

Pour **l'éducation**, une AP complémentaire de 4 M€ est dédiée aux besoins de classes supplémentaires dans les collèges de Rillieux la Pape, Neuville sur Saône et Vaulx en Velin.

Le projet de construction d'un nouvel établissement à Albigny sur Saône est engagé avec le lancement des études préalables et l'acquisition de l'emprise foncière à hauteur de 4 M€.

3,5 M€ supplémentaires permettent la poursuite des travaux du collège Simone Lagrande à Villeurbanne pour un coût total de 7 M€.

La rénovation et la réorganisation des espaces extérieurs du collège Frédéric Mistral à Feyzin est confirmée pour un montant de 2 M€, avec une AP complémentaire d'1,5 M€.

2 M€ concourent au projet d'extension de l'Institut Paul Bocuse à Ecully, établissement de renommée internationale qui contribue au **rayonnement et à l'attractivité** de la collectivité.

Dans le domaine de la **culture**, la Métropole participe à la restauration de monuments emblématiques tels que la statue de Louis XIV à Lyon 2° à hauteur de 0,8 M€. Des travaux d'étanchéités sont engagés au musée Lugdunum à Lyon 5° pour 0,5 M€. Une subvention de 0,3 M€ est accordée aux structures de spectacles pour l'achat de matériels techniques et la réalisation de travaux d'aménagement, en particulier au Théâtre national populaire (TNP) à Villeurbanne et au Centre chorégraphique national de Rillieux la Pape.

Au titre des actions initiées pour **l'enseignement supérieur et la recherche**, une aide d'urgence de 0,5 M€ finance l'équipement en matériels informatiques des étudiants afin d'assurer la continuité pédagogique en période de confinement.

0,3 M€ d'AP de recettes concerne la construction du bâtiment de recherche M8 Lyon Cité Campus, sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) versée par l'État.

b) Solidarités et habitat

Les autorisations de programme en soutien aux opérations de solidarités et d'habitat constituent 108 M€ de dépenses, soit 13,9 % des investissements nouveaux lancés en 2020.

41,2 M€ financent les **opérations récurrentes** en particulier les réserves foncières pour le logement abordable (40 M€), les interventions sur les aires d'accueil des gens du voyage et les immeubles menaçant ruines (0,5 M€), l'aménagement de l'IDEF (0,6 M€), l'achat d'équipements et de mobiliers pour la protection maternelle et infantile et la prévention santé (0,1 M€).

Avec 52 M€ les AP de projets de dépenses pour **l'habitat et le logement** représentent un niveau élevé d'investissement. Les aides à la pierre 2020 pour le parc social représentent 35 M€ et celles pour le parc privé 5 M€. La dotation de l'État pour la production de logements sociaux autorise l'ouverture d'une AP de recettes nouvelles de 11,4 M€.

Avec 2 M€, la Métropole revalorise son concours pour la reconstitution de l'offre démolie dans le cadre du NPNRU, soit l'équivalent de 131 logements pour une AP totale de 5,8 M€. Une AP complémentaire de dépenses de 10 M€ confirme aussi l'engagement de la collectivité pour les opérations d'éco-rénovation de l'habitat public et privé. Au total ce sont 59,9 M€ qui sont inscrits pour ce dispositif d'aide.

Dans le cadre de la **politique de l'enfance et de la famille**, la Métropole a décidé de l'attribution de subventions pour la réalisation de 18 projets pour la requalification de locaux associatifs recevant des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance avec une AP de 7,4 M€.

Un financement complémentaire de 0,5 M€ participe à la restructuration des bâtiments d'hébergement de l'IDEF à Bron portant l'opération à 2 M€.

En matière de **compensation de handicap et de politique du vieillissement**, la Métropole accompagne l'amélioration des conditions d'accueil des résidents des établissements avec deux AP de 3,5 M€ et 2 M€ destinées à financer les réhabilitations, mises en sécurité ou reconstructions de 9 sites d'accueil.

1,5 M€ concerne une aide à la construction d'un accueil de jour pour personnes cérébro-lésées, sur le site du centre hospitalier Le Vinatier à Bron.

c) Aménagement du territoire

Les AP nouvelles ont été lancées à hauteur de 166 M€ au titre de l'aménagement du territoire, soit 21 % des individualisations 2020.

58,3 M€ concourent aux **actions récurrentes**, en particulier la constitution de réserves foncières hors logement social (40 M€), les déconstructions (2,4 M€), la réalisation d'opérations foncières pour le compte de tiers communes (10 M€ avec une recette équivalente), l'extension et le renouvellement des plantations d'alignement, l'acquisition de poids lourds et de matériels de nettoyage et de viabilité hivernale, l'aménagement des cimetières métropolitains (5,8 M€).

90 M€ financent le lancement de projets de **développement urbain**. Pour les ZAC (53 M€), on retiendra le financement complémentaire de 39,6 M€ lié au rachat des équipements publics réalisés dans et hors le périmètre de la ZAC Part-Dieu à Lyon 3° et les 11,8 M€ mobilisés pour le paiement des infrastructures de stationnement (parking A1) de la ZAC Confluence à Lyon 2°.

Hors grands projets d'aménagement, 13,4 M€ bénéficient aux projets urbains partenariaux (PUP), 13,6 M€ à la ZAC la Saulaie à Oullins pour le versement de la participation d'équilibre 2020 et la mise en œuvre de la mission de conception urbaine et 6,2 M€ à la restructuration de l'îlot Pré Gaudry à Lyon 7° dans le cadre de la nouvelle maîtrise d'ouvrage confiée par la Ville de Lyon.

La déconstruction de l'ex collège Maurice Scève à Lyon 4° est initié avec une AP de 2,5 M€.

Les AP nouvelles de recettes votées (6,6 M€) au titre du développement urbain concernent les contributions des constructeurs aux opérations en PUP (5,1 M€) et la participation de la Ville de Lyon à la MOU pour le Pré Gaudry (1,5 M€).

Pour la **cohésion territoriale** trois projets d'aménagement ont fait l'objet d'inscriptions complémentaires à hauteur de 12,8 M€ : Le traitement du centre-ville de Rillieux la Pape - GPV Ville nouvelle bénéficie de 8,4 M€ pour l'achat des emprises foncières et le versement d'une participation d'équilibre à l'opération dont le montant atteint 10,4 M€. La réalisation des espaces publics du secteur Bellevue à Saint Priest est engagée pour 1,7 M€ pour un projet porté à 5,7 M€. La mise à disposition de nouveaux lieux vacants pour l'urbanisme transitoire est rendue possible avec la mobilisation de 2,7 M€ supplémentaires portant ce dispositif à 3,5 M€.

Une dotation d'1,4 M€ est votée pour les quartiers prioritaires, en particulier pour le GPV Minguettes – Les Clochettes à Vénissieux – Saint Fons (1 M€) par ailleurs subventionné par l'ANRU dans le cadre du NPNRU à hauteur de 0,4 M€.

Les investissements mobilisés pour **la conception, l'entretien et la gestion du domaine public** (2,2 M€) concourent à la remise en état du pont Joliot Curie à Vénissieux (1 M€), à la réalisation des travaux pour le réaménagement de la place du Chanoine Boursier à Villeurbanne (0,9 M€) et à l'extension des carrés confessionnels du cimetière de Rillieux la Pape (0,3 M€).

S'agissant de la **coopération territoriale**, une AP complémentaire de 0,7 M€ finance la requalification de la place Ennemond Romand à Vénissieux (0,5 M€) et de la rue du Boutan à Irigny (0,2 M€).

d) La mobilité

Il s'agit de la part la plus importante des AP nouvelles ou complémentaires de dépenses votées en 2020 avec 219 M€, soit 28 % des individualisations 2020.

C'est aussi la part de financement la plus élevée dévolue aux opérations de grosses maintenances et de renouvellement des équipements puisque les AP ouvertes pour des **opérations récurrentes** atteignent 93 M€.

Elles comprennent les interventions initiées pour les ponts, passerelles, tunnels et murs de soutènement (11 M€), ainsi que les moyens alloués à la gestion du trafic.

Les grosses réparations de chaussées, les actions pour le fonds d'initiative communale (FIC), l'achat de foncier pour les opérations de voirie, de poids lourds et de matériels requièrent 30,8 M€ avec une participation des communes au FIC d'1M€.

30,8 M€ supplémentaires sont réservés aux interventions de proximité décidées avec les communes.

7,2 M€ d'AP liées aux réseaux modes doux complètent les réalisations initiées dans les projets.

Les travaux de gros entretien et renouvellement des voies rapides mobilisent 5,2 M€ et l'aménagement des voiries cofinancées par le Sytral (à hauteur de 3,2 M€) 3,7 M€.

Les AP 2020 de projet ont été arrêtées à la somme de 126 M€, avec notamment la prise en compte de la révision du programme de gros entretien et renouvellement du BPNL à hauteur de 58,7 M€, portant l'opération à 159 M€.

Une AP complémentaire de 27,6 M€ permet la poursuite des aménagements des voies de desserte du Vallon des Hôpitaux et du Métro B à Saint Genis Laval avec un cofinancement du SYTRAL de 4 M€.

A Villeurbanne, les travaux entre la rue de la Feysine et la rue Dupeuble, la sécurisation des abords du collège Les Iris et la MOU initiée avec la ville requièrent 12,4 M€ portant l'opération à 17,3 M€. Le projet bénéficie des aides de la commune, de l'ANRU, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) et de Est Métropole habitat (EMH) à hauteur d'1,5 M€.

Les mesures conservatoires sur le pont de Vernaison mobilisent 10,8 M€.

Enfin, la Métropole de Lyon subventionne à hauteur de 4 M€ les travaux de voiries, d'espaces publics pour l'évolution des systèmes de transport du PEM de Lyon Part-Dieu.

e) Environnement

Les nouveaux investissements pour l'environnement représentent 93,6 M€, soit 12 % des individualisations 2020.

48 % concernent les **opérations récurrentes** (44,7 M€) pour la mise à disposition de moyens pour la collecte des déchets (18,7 M€), le traitement des eaux usées et des eaux de ruissellement, le service de l'eau potable et la défense incendie (22,7 M€), l'aménagement des parcs, des jardins et des haltes fluviales (2 M€), la réalisation des installations et matériels de sureté publique (0,5 M€) et des travaux de transition énergétique sur les bâtiments affectés (0,8 M€).

16,3 M€ d'AP financent les nouveaux projets de **transition énergétique** avec la création d'un réseau tempéré innovant sur le quartier de la Saulaie à Oullins pour 11,3 M€ et la mise en œuvre de projets locaux de production d'énergie dans le cadre du contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques avec l'ADEME pour 3,2 M€.

L'achat d'un terrain pour la construction d'une nouvelle chaufferie biomasse à Vénissieux mobilise 1,3 M€ et les études de création du réseau d'énergies renouvelables et de récupération de chaleur sur le site industriel Lyon Vallée de la Chimie 0,5 M€.

Les projets initiés pour le **cycle de l'eau** (16 M€) comprennent l'AP de 6 M€ ouverte pour la réhabilitation des installations de traitement primaire de la station d'épuration (STEP) de Pierre Bénite et un financement complémentaire de 3,9 M€ pour la rénovation du réseau d'assainissement et du collecteur de la route de Genas à Bron.

Une AP complémentaire d'1,4 M€ assure la réalisation des infrastructures de transfert des eaux usées du bassin versant de Fontaines vers le système d'assainissement de Pierre Bénite.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) apporte son concours aux travaux de stockage des eaux usées en temps de pluie dans le collecteur d'Albigny-Couzon à hauteur d'1,9 M€).

Les ouvrages pour le traitement des eaux pluviales font l'objet de nouvelles inscriptions pour 1,6 M€, dont 1,2 M€ pour la gestion des eaux de ruissellement afin de protéger des inondations les quartiers Villardier et Peyssillieu à Meyzieu.

L'opération collecteur de l'Yzeron est éligible à l'aide de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) avec une recette attendue de 5,5 M€.

Les travaux d'extension des halls de dépôts de la subdivision de collecte Krüger à Villeurbanne et l'installation d'une station de gaz sont financés pour 5 M€ dans le cadre des nouveaux investissements du **cycle des déchets** (10,5 M€).

La construction du centre d'exploitation de Grigny pour les services du nettoyage et de la collecte est lancée pour 2,1 M€.

Les travaux de modernisation de l'usine de traitement et de valorisation énergétique des déchets ménagers Lyon-Nord font l'objet d'une AP complémentaire d'1,6 M€, pour un projet désormais de 20,4 M€.

La poursuite du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) pour la protection des logements de la Vallée de la chimie requiert une AP complémentaire de 4,8 M€. Ces interventions relatives à **la qualité de vie, la santé, l'environnement et la prévention des risques** mobilisent désormais 8,1 M€.

Les **espaces naturels, agricoles et fluviaux** bénéficient d'1,1 M€.

Le programme d'investissement du grand parc Miribel Jonage piloté par le Symalim nécessite 0,9 M€.

0,2 M€ finance les aménagements hydrauliques et écologiques du ruisseau des Vosges qui atteignent désormais 1,7 M€ avec une subvention complémentaire de l'AERMC de 0,3 M€.

f) Ressources

Les ressources constituent 4 % des individualisations 2020, soit 30,7 M€ de dépense.

25,3 M€ concourent aux programmes des **opérations récurrentes** c'est-à-dire les moyens informatiques et de télécom (13,5 M€) ; les travaux sur les bâtiments affectés aux services (4,5 M€) et sur les bâtiments du domaine privé (1,9 M€), les acquisitions et aménagements de véhicules légers (4,5 M€ dont 1,9 M€ pour les véhicules à faible impact environnemental), l'achat de matériels techniques pour le fonctionnement des services (0,9 M€).

Une AP de projet de 2,2 M€ permet l'achat de mobiliers et l'aménagement des locaux de la Tour Part-Dieu pris à bail pour la relocalisation de services de la Métropole.

Enfin, la relocalisation des services d'accueil médico-social de la Maison de la Métropole pour les Solidarités de Lyon 5° dans un ensemble immobilier rue Edmond Locard est également financée avec une AP de 3,1 M€.

B. Les autorisations d'engagement (AE) votées en 2020

Tous budgets confondus, les nouvelles AE votées au budget primitif et à la décision modificative n°1 de 2020 représentent 49,4 M€ en dépenses, dont 25,4 M€ au budget principal et 24 M€ au budget des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD). En recettes, elles s'établissent à 5,4 M€, dont 1 M€ au budget principal et 4,4 M€ pour le BAOURD.

Au terme de l'exercice 2020, 50,8 % des autorisations d'engagement nouvelles ont été affectées en dépenses (25,8 % en 2019).

À fin 2020 le stock d'autorisations d'engagement en cours s'établit à 175,8 M€, dont 39,7 M€ au budget principal et 136,1 M€ au BAOURD.

À l'issue de l'exercice 2020, le taux de couverture s'établit à 3 ans et 7 mois (4 ans et 6 mois en 2019).

Les AE se répartissent comme suit tous budgets confondus :

Montants affectés en M€ sur les enveloppes votées en 2020, tous budgets

| Politiques publiques (en M€) | Dépenses | Recettes |
|---|-------------|------------|
| Economie, insertion, éducation, culture, sport | 11,3 | 0,0 |
| Développement économique et compétitivité de la Métropole | 0,1 | 0,0 |
| Insertion et emploi | 11,2 | 0,0 |
| Solidarités et habitat | 3,3 | 1,0 |
| Habitat et logement | 2,5 | 0,5 |
| Politique du vieillissement | 0,5 | 0,5 |
| Protection maternelle et infantile et prévention-santé | 0,3 | 0,0 |
| Aménagement du territoire | 1,9 | 0,0 |
| Cohésion territoriale (dont Politique de la ville) | 1,9 | 0,0 |
| Mobilité | 0,1 | 0,0 |
| Mobilité des biens et des personnes | 0,1 | 0,0 |
| Environnement | 3,8 | 0,0 |
| Espaces naturels, agricoles et fluviaux | 1,9 | 0,0 |
| Qualité de vie - santé & environnement - risques | 1,7 | 0,0 |
| Transition énergétique | 0,2 | 0,0 |
| Ressources | 4,6 | 0,0 |
| Fonctionnement de l'institution | 4,6 | 0,0 |
| Total général | 25,0 | 1,0 |